

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

CARLHYNG

-

Concertation préalable
du 23 octobre 2023 au 18
décembre 2023

Valérie TROMMETTER et Luc MARTIN,
garant.e.s désigné.e.s par la CNDP

-

Date de remise du rapport, le 18 janvier 2024



Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	3
Synthèse.....	3
Les enseignements clefs de la concertation	3
Les principales demandes de précisions et recommandations des garants.....	4
Introduction	6
Le projet objet de la concertation	6
La saisine de la CNDP	10
Garantir le droit à l'information et à la participation	10
Le travail préparatoire des garant.e.s	11
Les résultats de l'étude de contexte	11
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	13
Avis sur le déroulement de la concertation	17
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	17
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?.....	19
Synthèse des arguments exprimés	22
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	22
Engagements des maîtres d'ouvrage résultant de la concertation	37
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme	38
Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées	38
Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	39
Liste des annexes.....	41

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 18 janvier 2024 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement) : concertation-carlhyng.eu.

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (art. R.121-24 du Code de l'Environnement).

Synthèse

La concertation préalable a porté sur le projet de création d'une unité de production d'hydrogène décarboné et bas carbone par électrolyse de l'eau sur le site de la société Tellos sur le territoire de la commune de Carling (57). Les porteurs du projet, dénommé CarlHYng, étaient les sociétés VERSO ENERGY (énergéticien), GRTgaz (raccordement au futur réseau MosaHYc) et RTE (raccordement au réseau électrique).

Les enseignements clefs de la concertation

La concertation préalable du projet CarlHYng s'est déroulée dans de bonnes conditions et le dispositif a offert des modalités variées pour garantir la participation des publics. En effet 7 temps forts ont été proposés pendant 8 semaines, alternant des réunions, des débats mobiles et un atelier thématique.

Même s'il y a eu une large information sur la tenue de la concertation préalable et sur le projet (170 dossiers de concertation diffusés, 18 610 dépliants d'information avec carte T en français et 50 dépliants en allemand distribués dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Saint-Avold, L'Hôpital, Carling, Porcellette, Diesen et Creutzwald ou mis à disposition du public dans les collectivités et lors des rencontres, 48 affiches) et de fortes retombées médiatiques, la participation du public peut être qualifiée de modérée (362 personnes ont participé aux événements, 56 contributions ont été déposées et 14 cahiers d'acteurs ont été rédigés).

La concertation s'est déroulée dans un contexte très particulier lié au projet de production d'hydrogène porté par la société GazelEnergie sur le terrain adjacent et aux aspects sociaux de perte d'emplois si ce projet ne pouvait pas voir le jour dans les délais annoncés. Des représentants de la direction et des salariés de GazelEnergie étaient donc présents en nombre à chaque événement public et sont intervenus à plusieurs reprises pour s'exprimer ou poser des questions aux porteurs du projet CarlHYng tout en respectant l'ensemble des consignes de participation.

Cette concertation a fait émerger des questionnements liés au dimensionnement du réseau de transport d'hydrogène MosaHYc lorsque tous les projets du territoire s'y raccorderont, aux prélèvements de l'eau qui sont quantitativement très importants, aux rejets aqueux, au risque de feu de forêt du fait de sa proximité avec le site du projet et au raccordement depuis le poste électrique de Saint-Avold. Elle a aussi été source de propositions comme celle d'une collaboration avec l'Université de Lorraine et d'autres acteurs publics et privés pour la mise en place d'une formation diplômante dans les métiers de l'hydrogène.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garants

Le tableau ci-dessous présente de manière très synthétique les principales demandes de précisions formulées par le public et les recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Ces demandes de précisions et recommandations des garant.e.s sont détaillées dans la dernière partie du présent rapport. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Préciser la distance entre la limite de propriété du site du projet et les premières habitations
2. Préciser si une dépollution du terrain sera nécessaire au cours des travaux de terrassement et de génie civil
3. Réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement sur cette dernière ET mettre en place un suivi constant des pompages d'eau pour répondre aux périodes de stress énergétique ou hydrique
4. Réaliser une étude approfondie des rejets aqueux dans les différents exutoires envisagés, identifier les caractéristiques des traitements à réaliser pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur, tout en privilégiant la valorisation de l'eau en cycle fermé
5. Réaliser une étude approfondie de l'aléa « feu de forêt »
6. Présenter et détailler les caractéristiques des projets de développement d'énergie renouvelable qui seront déployés sur le territoire pour limiter le recours à l'énergie nucléaire
7. Présenter un planning prévisionnel des opérations de renforcement du réseau MosaHYc en considérant que les projets de territoire se déroulent selon l'échéancier annoncé par les porteurs de projet et en considérant différentes hypothèses de besoin des consommateurs
8. Indiquer quels enseignements issus de cette concertation alimenteront la concertation Fontaine qui sera réalisée en 2024
9. Répondre à la question sur la nécessité de renforcer le poste électrique de Saint-Avold en cas de développement des projets CarlHYng et Emil'Hy
10. Répondre à la question sur la prise en compte des consommations d'électricité induites par la production d'hydrogène des projets CarlHYng et Emil'Hy dans le « Bilan perspectives 2035 de RTE »
11. Mettre à disposition des moyens pour proposer une formation diplômante dans les métiers de l'hydrogène (en collaboration avec l'Université de Lorraine, l'AFPA et le PPE)
12. Approfondir les actions à déployer afin de proposer une offre immobilière adaptée permettant aux personnes de se loger sur le territoire et de faciliter leur recherche de logement
13. Solliciter l'intégration à l'association Chemesis¹ afin de promouvoir la collaboration avec les autres industriels de proximité

¹ L'association Chemesis regroupe 14 industriels présents sur la plateforme de Carling Saint-Avold. Elle est tournée vers la chimie à forte valeur ajoutée, les matériaux, la fourniture d'énergie et d'utilités renouvelables et l'économie circulaire.

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. Poursuite des échanges avec le public via le site internet sur l'avancement du projet CarlHYng et les principales étapes de la concertation Fontaine concernant la ligne électrique

2. Rédaction d'un journal de bord du projet

3. Diffusion régulière des études (impacts, dangers...)

4. Organisation d'une réunion publique avant l'enquête publique

5. Information régulière en phase chantier si les porteurs de projet décident de poursuivre leur projet à l'issue de cette concertation

Introduction

Le projet objet de la concertation

- **Objectifs du projet selon les porteurs de projet**

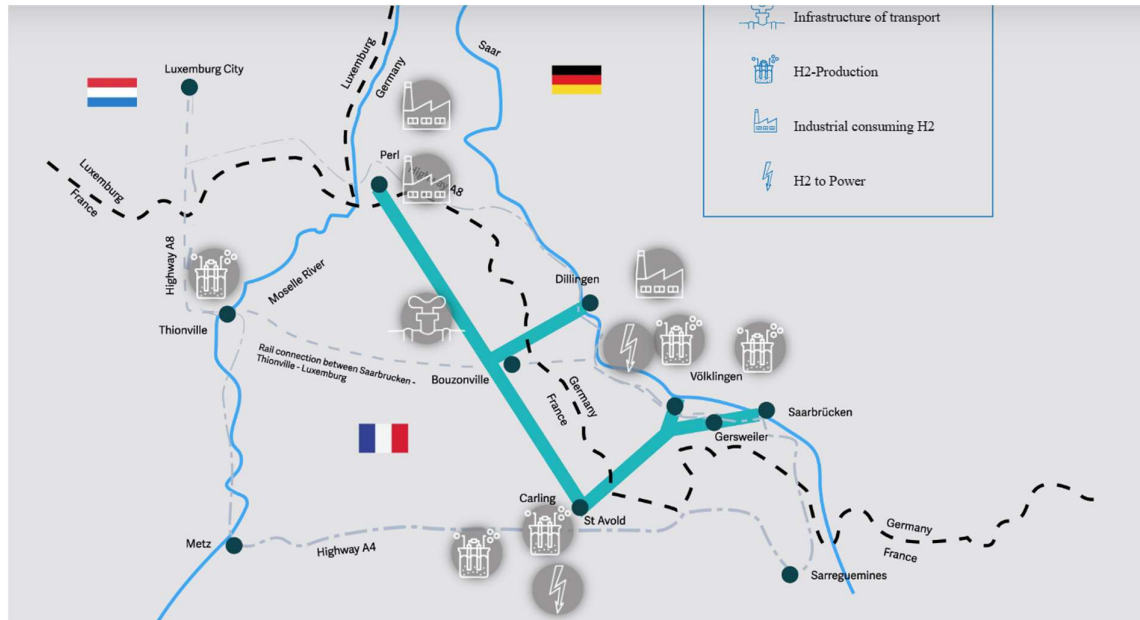
CarlHYng est un projet de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, qui a pour objectif de fournir de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone à différents industriels de la Grande Région², notamment du domaine de la sidérurgie. CarlHYng serait susceptible également de participer à l'approvisionnement des futures mobilités hydrogène (poids lourds, bus, véhicules utilitaires, trains...).

- **Responsables du projet et décideurs impliqués**

VERSO ENERGY³ (énergéticien), GRTgaz (raccordement au futur réseau MosaHYc) et RTE (raccordement au réseau électrique)

- **Carte du projet ou plan de situation**

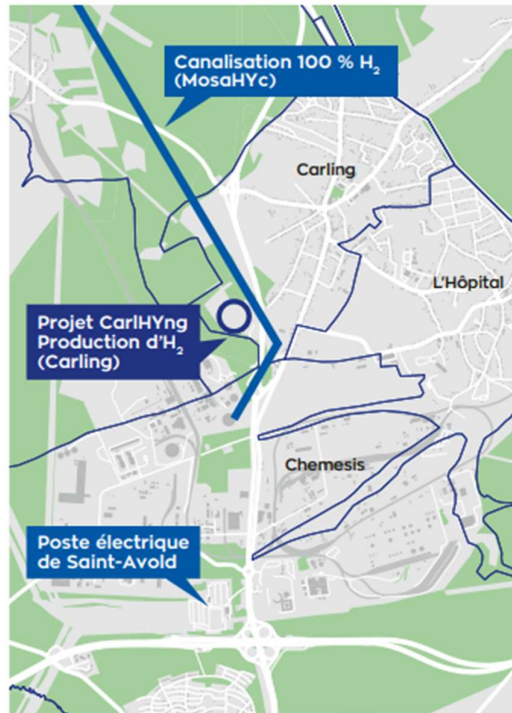
Le projet prévoit de s'implanter au nord-ouest de la plateforme industrielle Chemesis de Carling/Saint-Avold, créée en 1947 et à une distance de 1,8 km de la frontière allemande.



Localisation du site d'implantation au sein de la Grande Region Hydrogen (producteurs, consommateurs, transporteurs)

² La Grande Région regroupe les Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat en Allemagne, la Région Lorraine en France, la Région wallonne, les communautés française et allemande en Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

³ Créée en 2021, elle compte notamment parmi ses actionnaires : Eiffel Investment Group (gérant d'actifs indépendant, spécialiste du financement des entreprises), AMS capital (société de capital-risque française), NJJ Holding (holding personnelle de l'entrepreneur français Xavier Niel).

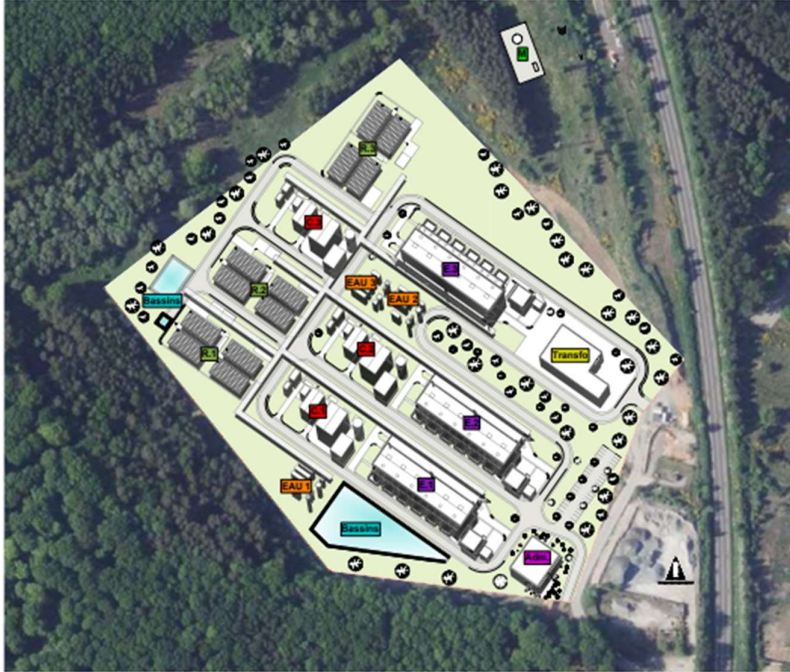


Localisation du site d'implantation sur la commune de Carling, du réseau MosaHYc et du poste haute tension de Saint-Avoid



- Limite ICPE
- Réseau MosaHYc
- Ligne RTE 63kV
- Ligne ENEDIS HTA
- Réseau d'eau industrielle
- Empreinte foncière dédiée à l'implantation de CarlHYng

Vue aérienne actuelle du site d'implantation du projet



Vue aérienne du site en 2030 au stade final

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

Le projet comprend l'implantation et l'exploitation d'une usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau. Elle sera constituée de 3 unités de 100 MW permettant chacune la production annuelle de 17 000 tonnes d'hydrogène renouvelable et bas carbone. La première unité est prévue en 2027/2028, la seconde unité en 2029 et la troisième unité en 2030. A terme, la production annuelle sera donc de 51 000 tonnes d'hydrogène. Les électrolyseurs utilisés seront de technologie PEM (« Proton Exchange Membrane », membrane échangeuse de protons) fournis par la société SIEMENS ENERGY. L'hydrogène produit est destiné à différents industriels de la Grande Région, notamment du domaine de la sidérurgie, mais pourrait également répondre aux besoins des futures mobilités hydrogène (poids lourds, bus, véhicules utilitaires, trains...).

Ce projet s'accompagne de la création d'une ligne électrique de 400 000 volts et du raccordement au réseau MosaHYc⁴ pour faciliter le transport de l'hydrogène.

Les alternatives envisagées par le Maître d'Ouvrage sont l'implantation sur un autre site, la production à partir de combustibles fossiles ou via un autre procédé d'électrolyse ainsi que l'extraction d'hydrogène naturel.

L'absence de réalisation du projet impliquerait que les industriels et acteurs de la mobilité souhaitant se décarboner devraient s'approvisionner auprès d'autres producteurs d'hydrogène ou reporter leurs projets.

⁴ MosaHYc est un pipeline/canalisation de transport transfrontalier 100% hydrogène, porté conjointement par GRTgaz, Creos et Encevo et dont la conversion effective au transport d'hydrogène est prévue courant 2027 pour desservir les besoins d'industriels transfrontaliers souhaitant se décarboner ainsi que les usages mobilité.

- **Coût**

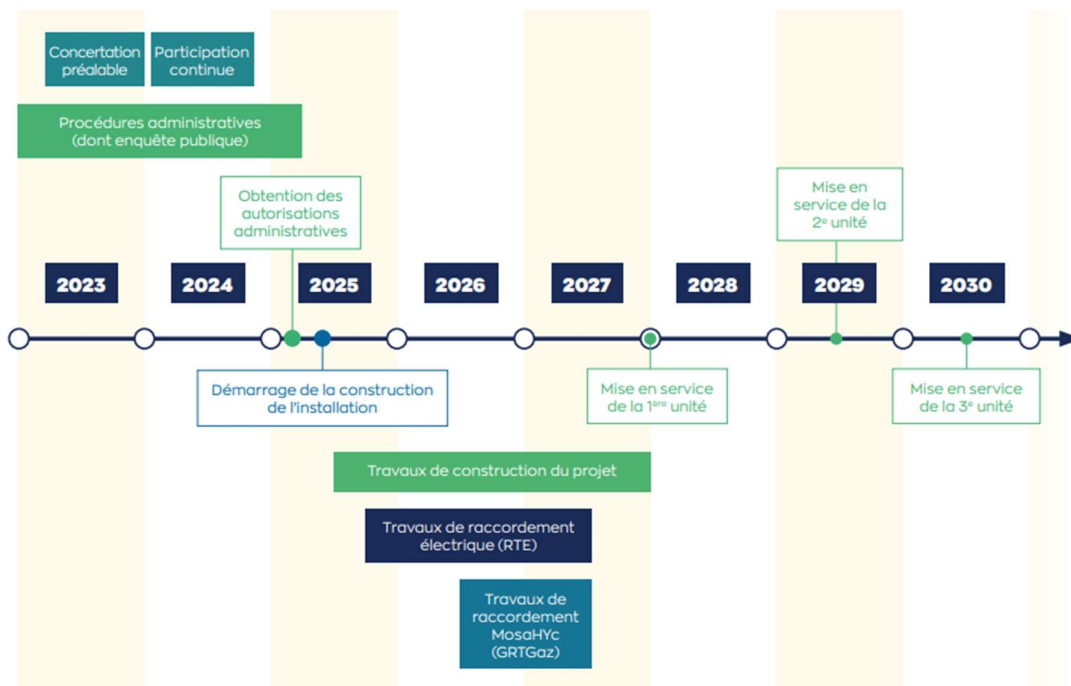
Le montant de l'investissement est estimé à 450 millions d'euros hors taxes.
Les demandes de subventions locales, nationales et au niveau de l'Union Européenne sont étudiées.
Néanmoins, le financement du projet peut être entièrement assuré par les fonds propres et l'endettement de la société.

- **Contexte du projet**

Le projet s'inscrit dans le cadre des réglementations européennes et nationales qui visent à favoriser les énergies d'origine renouvelable et les technologies sobres en émission de carbone et notamment la production d'hydrogène renouvelable et/ou bas-carbone en remplacement de l'hydrogène très carboné, majoritairement utilisé dans l'industrie mondiale (Le Pacte Vert pour l'Europe, la Stratégie française pour l'énergie et le climat, la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, le projet de loi "Industrie verte", la Stratégie nationale hydrogène...).

L'émergence d'un projet de réseau hydrogène entre la France et l'Allemagne, le réseau MosaHYc, et la présence des nombreux industriels dans la Grande Région sont à la base de la localisation à Carling.

- **Calendrier du projet et de la mise en service envisagée**



Calendrier prévisionnel

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

Le coût du projet se situant au-delà des seuils de sollicitation obligatoire de la CNDP prévus par l'article L. 121-8, les porteurs de projet qui avaient le choix entre l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant ou la saisine de la CNDP pour une concertation préalable dont elle définit les modalités d'information et de participation et valide le dossier de concertation, ont choisi cette deuxième option de saisir la CNDP. Le processus participatif se situe au commencement de la procédure lorsque toutes les options sont encore ouvertes bien qu'il n'y ait qu'un seul scénario présenté au public.

- **Décision d'organiser une concertation**

Lors de la séance plénière du 5 juillet 2023, la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L. 121-9 du Code de l'Environnement et a désigné Madame Valérie TROMMETTER et Monsieur Luc MARTIN comme garant.e.s de la concertation, considérant que le projet CarlHYng comporte des impacts très significatifs sur l'environnement et présente de très forts enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans les lettres de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe 2 de ce bilan.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est rendu public et qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission d'être particulièrement attentifs :

- à la précision sur les besoins auxquels répond le projet et les alternatives possibles et notamment les acteurs que les maîtres d'ouvrage comptent mobiliser pour parvenir à débattre sur l'opportunité du projet et les alternatives,
- au raccordement du projet au réseau MosaHYc car la présence de cette canalisation de transport d'hydrogène transfrontalière est la raison d'être du projet CarlHYng,
- au traitement de la question du risque industriel et celle particulière posée par le stockage de l'hydrogène ainsi que des effets « domino » liés à la proximité de nombreux industriels sur la plateforme,
- à la mise à disposition du public des éléments de contexte concernant l'existence de projets similaires de production d'hydrogène sur le même territoire ayant vocation à être connectés au réseau MosaHYc,
- à l'apport de compléments du dossier de la concertation préalable par des informations sur les enjeux du raccordement électrique de 400 kV sur ce secteur, au regard des caractéristiques du territoire concerné,
- à la question de l'organisation industrielle du territoire car ce dernier est en grande mutation,
- à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et à la vérification des facilités d'accès aux espaces de débat,
- à la recherche de solutions de modalités d'association des publics transfrontaliers,
- à l'intégration de la présence des clients potentiels identifiés du projet aux modalités de la concertation préalable.

Dans le cadre d'une concertation préalable telle que définie dans l'article L. 121-8 du Code de l'Environnement, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, l'information et la participation du public doivent se poursuivre jusqu'à l'enquête publique, également sous l'égide d'un ou deux garants désignés par la CNDP.

Le travail préparatoire des garant.e.s

Les résultats de l'étude de contexte

Après avoir été sollicités par les garant.e.s, des représentants de toutes les typologies d'acteurs présents sur le territoire ont participé à des entretiens visant à identifier les thèmes à porter au débat et à élaborer le calendrier et les modalités de la concertation préalable. Les garant.e.s ont ainsi rencontré :

- La DREAL Grand Est,
- La Communauté de Communes de Saint-Avold Synergies, la commune de Carling,
- Les associations de protection de l'environnement et du cadre de vie (Lorraine Nature Environnement, ADELP, Air Vigilance, GECNAL, The Shifters, Zero Waste France, APEL 57),
- Les représentants du groupe local Moselle Est d'Europe Écologie les Verts,
- Les acteurs du monde économique, le délégué interministériel à l'accompagnement des territoires en transition énergétique, le Groupement européen d'intérêt économique (GEIE) de la Grande Région Hydrogen, la Société des Eaux de l'Est (SEE) qui fournira l'usine en eau, la société GazelEnergie qui porte un projet similaire de production d'hydrogène de 400 MW, « EMIL'HY », sur la parcelle adjacente,
- Les syndicats professionnels de la société GazelEnergie,
- La société Tellos, propriétaire du terrain qui sera loué par VERSO ENERGY et actuel exploitant de l'Installation de transit et de stockage de déchets inertes,
- Les institutions transfrontalières et les voisins allemands dont notamment l'Eurodistrict SaarMoselle, le Regionalverband Saarbrücken, le Consul de France à Saarbrück et le ministère de l'environnement du Land de Sarre.

Tous ces acteurs ont partagé sur leur connaissance du projet et du contexte local.

Concernant le projet, la plupart des acteurs nous ont indiqué qu'il n'avait pas rencontré les Maîtres d'Ouvrage et qu'il n'avait que peu d'information. En outre, ils ne connaissent pas très bien les dispositifs participatifs et ont demandé de leur expliquer les objectifs et la place de la concertation préalable dans les procédures d'émergence des nouveaux projets.

Il est également ressorti de ces entretiens que le secteur géographique est sinistré tant d'un point de vue du déclin économique que d'un point de vue des impacts environnementaux liés aux activités qui se sont succédées depuis plusieurs décennies : exploitation du charbon puis de la pétrochimie.

Tous les acteurs s'entendent également sur le fait que les habitants participent peu aux événements locaux qui leur sont proposés. Même la venue d'un prix Nobel à Saint-Avold n'avait pas attiré grand monde... Les garants ont également pu le vérifier lors de la concertation du projet PARKES qui était organisée sur le même territoire.

Outre les enjeux environnementaux liés au voisinage du site du projet, beaucoup d'acteurs apprécient que de tels projets industriels voient le jour localement notamment lorsqu'ils contribuent à apporter du travail et à redynamiser le territoire.

Les principales thématiques et enjeux que les garants ont identifiés dans le cadre de cette étude de contexte et qui devaient être soumis à la concertation sont les suivants :

- présentation de la politique européenne et nationale en matière de production d'hydrogène et d'hydrogène renouvelable bas carbone,
- gestion de l'eau (approvisionnement et rejet) dans un secteur qui connaît de fortes remontées d'eau suite à l'arrêt de l'activité minière et dans lequel un cône de rabattement est actif pour confiner la pollution des industriels de la plate-forme Chemiesis,
- enjeux naturels du fait de la présence d'une forêt de protection,
- consommation d'électricité et devenir de la chaleur,
- capacité du réseau électrique à alimenter ce projet sans entraver d'autres futurs projets industriels du secteur,
- capacité du réseau MosaHYc à évacuer la production d'hydrogène de ce projet sans entraver d'autres futurs projets industriels du secteur,
- aspects économiques avec une identification des clients, de leur consommation d'hydrogène et des autres projets naissants de production d'hydrogène de part et d'autre de la frontière,
- bilan carbone du projet,
- risques liés à la production et au transport de l'hydrogène au sein de l'usine et à proximité de la plate-forme (potentiels effets dominos),
- présence d'un autre projet de production d'hydrogène porté par la société GazelEnergie à Saint-Avold.

La ligne électrique souterraine à 400 000 volts constitue le plus fort impact en-dehors du site industriel. A ce stade, RTE a identifié que le poste de transformation disposant du niveau de tension demandé par VERSO ENERGY est le poste de Saint-Avold, distant d'environ 2,3 km à vol d'oiseau. Ainsi le secteur s'organisant autour des points à connecter s'inscrit au sein de la région naturelle de la « Bouttonnière du Warndt » et présente deux principaux types d'enjeux, ceux liés au milieu naturel et biologique d'une part et ceux liés au milieu humain et industriel d'autre part. La délimitation de l'aire d'étude et la recherche du fuseau de moindre impact donneront lieu à une concertation séparée (conformément à la circulaire Fontaine - Circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité). Les garants ont demandé à RTE de présenter au public l'aire d'étude envisagée pour le raccordement électrique.

Comme indiqué ci-dessus, cette étude de contexte a également permis d'identifier la concurrence du projet CarlHYng avec d'autres projets de production d'hydrogène sur le territoire. Par conséquent, lors de la séance plénière du 4 octobre 2023, la CNDP a pris une décision de validation du dossier de concertation et de définition des modalités de concertation, demandant aux garants d'être attentifs à 2 points particuliers :

- Compléter le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage par des informations sur les enjeux du raccordement électrique de 400 kV sur ce secteur, au regard des caractéristiques du territoire concerné,
- Intégrer la présence des clients potentiels identifiés lors de la concertation et notamment de l'existence de projets similaires de production d'hydrogène sur le même territoire, connectés au réseau MosaHyc.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

En amont de la concertation préalable, de nombreuses réunions se sont tenues entre les sociétés VERSO ENERGY, RTE, GRTgaz, leur assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé en dispositifs participatifs et les garant.e.s. Ces réunions se sont déroulées dans de bonnes conditions ; les porteurs de projet étant à l'écoute des garant.e.s et de leurs propositions. Ils ont également apporté des réponses aux questions posées par les garant.e.s.

- **Les recommandations des garant.e.s concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

Dossier de concertation et sa synthèse

A la lecture de la première version du dossier de la concertation transmis aux garants le 23 août 2023 et de la deuxième version du 11 septembre 2023, ces derniers ont demandé aux porteurs de projet de :

- rendre plus compréhensible les textes en évitant les termes trop techniques et les anglicismes,
- améliorer la lisibilité et les légendes des documents graphiques,
- clarifier la maîtrise foncière du site et le rôle de la société Tellos qui est propriétaire du terrain et qui sera également un partenaire du projet,
- clarifier le sujet de la remise en état du site qui s'impose actuellement à Tellos,
- intégrer l'hydrogène d'origine naturelle, *a priori* présent dans le sous-sol de la région de Saint Avold, comme alternative au projet,
- préciser les modalités de pompages dans la nappe d'eau souterraine qui seraient réalisés par la société SEE pour ne pas assécher certains secteurs du territoire,
- préciser les exutoires des rejets aqueux du projet car plusieurs cours d'eaux envisagés s'écoulaient vers l'Allemagne,
- préciser les capacités du réseau électrique à alimenter d'autres futurs projets industriels,
- préciser les capacités du réseau MosaHYc à évacuer l'hydrogène des différents projets identifiés,
- ajouter un planning détaillé présentant les étapes administratives et techniques du raccordement électrique du projet et notamment la concertation Fontaine qui mobilise les parties prenantes concernées (élus, services de l'Etat, associations...) mais pas le grand public.

Après relecture de la seconde version du dossier de la concertation, les garants ont noté une nette amélioration de sa qualité et une bonne intégration de leurs observations et commentaires. Les porteurs de projet se sont également engagés à mettre en ligne sur le site internet de la concertation préalable les documents qui pourraient arriver à maturité en cours de concertation.

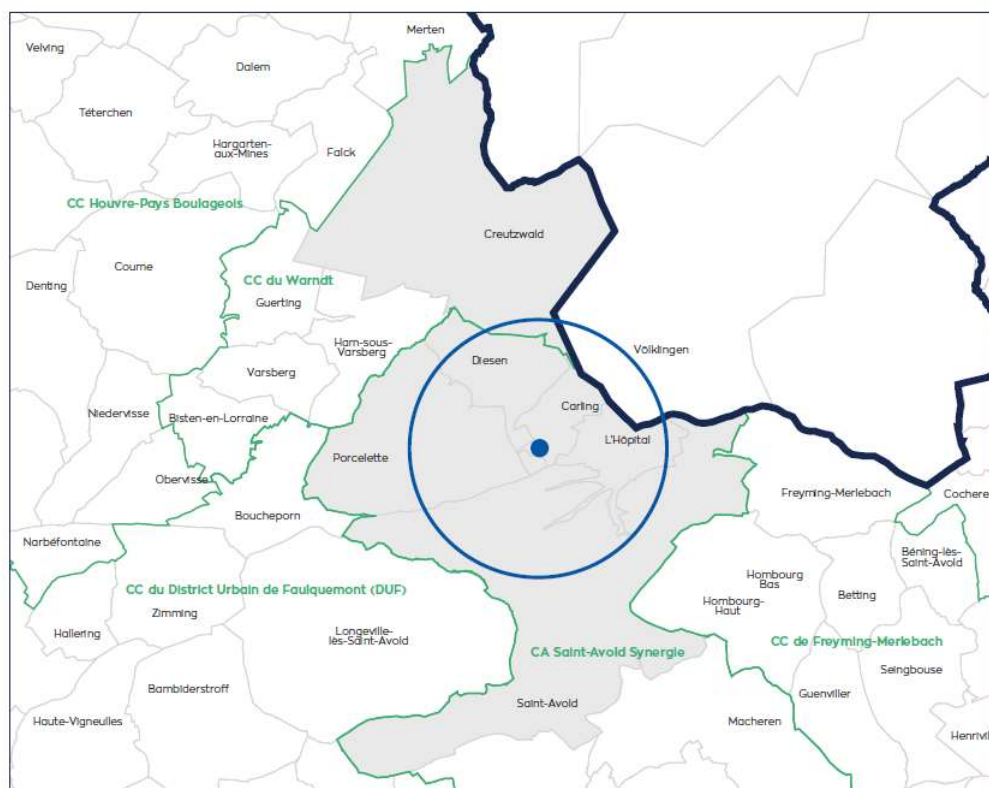
Calendrier

La durée proposée pour la concertation préalable est de 8 semaines, du 24 octobre au 18 décembre 2023 inclus. Elle intègre les vacances de la Toussaint. Une durée plus longue ne semble pas nécessaire vu les enjeux identifiés qui sont restreints.

La réunion de restitution serait programmée début décembre afin de laisser au public encore plusieurs jours pour déposer des observations supplémentaires.

Périmètre

Le périmètre envisagé pour la concertation préalable vise à intégrer toutes les communes situées à moins de 3 kilomètres du site d'implantation, sur le principe du rayon d'affichage pour les ICPE. Il comprend les communes de Carling, Creutzwald, Diesen, Porcellette, l'Hôpital et Saint-Avoid (40 092 habitants) ainsi que 2 intercommunalités (celle de Saint-Avoid Synergie et celle du Warndt).



Il est à noter que ceci concerne le périmètre de la concertation préalable, qui est un processus réglementaire français d'information du public, mais que les voisins allemands seront aussi invités à participer à la concertation via les moyens d'information et de participation détaillés ci-après.

Modalités envisagées d'information et de mobilisation des publics

Les garants proposent les modalités suivantes d'information et de mobilisation des publics :

- Publication de 2 annonces légales dans la presse locale (Le Républicain Lorrain et l'Est Républicain),
- Tenue d'une conférence de presse ou seront conviés les médias locaux et régionaux,
- Affichage réglementaire dans les mairies du périmètre de la concertation et au siège des 2 intercommunalités,
- Ouverture d'un site internet de la concertation préalable en langue française et traduit en allemand,
- Pose d'affiches « grand public » (taille A3) dans les commerces et les lieux publics du périmètre de la concertation,
- Mise à disposition du dossier de la concertation sur le site internet de la concertation, dans les mairies du périmètre de la concertation et aux sièges des deux intercommunalités,
- Mise à disposition d'un dépliant de synthèse du dossier de la concertation en langues française et allemande sur le site internet de la concertation, dans les mairies du périmètre de la concertation et aux sièges des deux intercommunalités,
- Diffusion du dépliant de synthèse du dossier de la concertation avec carte T dans les boîtes aux lettres des habitants des communes du périmètre de la concertation,
- Elaboration et distribution d'un kit de communication numérique annonçant la tenue d'une concertation préalable et fournissant des outils clés en mains (présentation brève du projet pour les bulletins municipaux, les sites internet des communes et leurs réseaux sociaux). Il sera remis aux mairies du périmètre de la concertation, aux associations locales, aux partenaires, aux médias et au Ministère allemand du Land de la Sarre (traduit en allemand dans ce cas),
- Elaboration d'encarts dans les journaux des collectivités locales si le calendrier le permet (CCAS, mairies de Freyning-Merlebach et de Carling),
- Pose temporaire de kakémonos de présentation du projet lors des rencontres publiques,
- Relais de toutes les actualités de la concertation sur les principaux réseaux sociaux des maîtres d'ouvrage,
- Organisation de temps d'échanges répartis tout au long de la durée de la concertation (voir ci-dessous).

Modalités envisagées de participation du public

Concernant la participation du public, les garants proposent la mise en œuvre des moyens suivants :

- Mise à disposition d'un registre papier en mairie de Carling,
- Mise à disposition d'une rubrique participative sur le site internet de la concertation préalable avec possibilité de déposer un cahier d'acteurs (canevas à disposition du public),
- Retour de la carte T du dépliant d'information,
- Questionnaires papier pour les débats mobiles (dont certains traduits en allemand),
- Organisation de temps d'échanges répartis tout au long de la durée de la concertation :

Type d'évènement	Objectifs
Réunion publique d'ouverture	Présenter le projet et désamorcer les questions Présenter la concertation préalable Echanger avec le public dans la salle
Réunion thématique « Contribution de l'hydrogène à la transition écologique et énergétique du territoire »	Information d'éclaircissement autour de la transition énergétique du territoire en présence de différents experts (Région Grand Est, CASAS, universitaires, BRGM...)
Atelier thématique sur les questions d'enjeux environnementaux et de sécurité industrielle	Croiser le regard du territoire avec le regard des professionnels (DREAL, association Chemiesis, SEE...)
3 débats mobiles (dont 1 en Allemagne)	Stands de présentation du projet avec kakémonos Information sur les outils de participation pendant la concertation préalable (invitation aux temps d'échange) Distribution de dépliant de synthèse du dossier de la concertation avec carte T et de dossier de concertation Recueil des avis (questionnaires)
Réunion publique de restitution	Présentation des principaux cahiers d'acteurs (par leurs rédacteurs) Recueillir des avis complémentaires pour compléter le travail de la concertation préalable Présentation des premiers enseignements de la concertation préalable par les porteurs du projet Information sur l'état d'avancement du projet et les suites qui seront données à la concertation Echanger avec le public dans la salle

Il est convenu en amont de la concertation que, pour les réunions d'ouverture et de restitution, des personnes bilingues de VERSO ENERGY, RTE et GRTgaz seront présentes dans la salle pour échanger, le cas échéant, en langue allemande avec le public. S'il s'avère que le public allemand est nombreux à participer aux réunions et se montre intéressé et curieux du projet, les garants envisagent de demander aux Maitres d'Ouvrage que :

- Les supports des présentations soient traduits en allemand et rapidement mis à disposition sur le site internet de la concertation (5 jours maximum),
- Une réunion supplémentaire de présentation du projet soit réalisée en Allemagne,
- La réunion de restitution soit traduite simultanément en allemand.

En sus, les garants demandent aux porteurs du projet de mettre à disposition du public les verbatims de tous les évènements publics.

Les prescriptions formulées par les garants ont été communiquées aux porteurs du projet qui les a prises en compte. Ils ont notamment acté le fait qu'une réunion publique supplémentaire de présentation du projet en Allemagne pourrait être organisée au cours de la concertation, au cas où le public allemand serait nombreux à participer et se montrerait intéressé par le sujet.

Le dispositif de concertation :

170 dossiers de concertation

78 affiches

15 encarts presse, 2 annonces radio, 2 annonces télévisées

18 610 dépliants d'information avec carte T

1 registre papier (mairie de Carling)

2 réunions publiques

5 autres rencontres publiques (1 réunion thématique, 1 atelier thématique, 3 débats mobiles dont un débat en Allemagne)

1 site Internet (plateforme) traduit en allemand

Avis sur le déroulement de la concertation

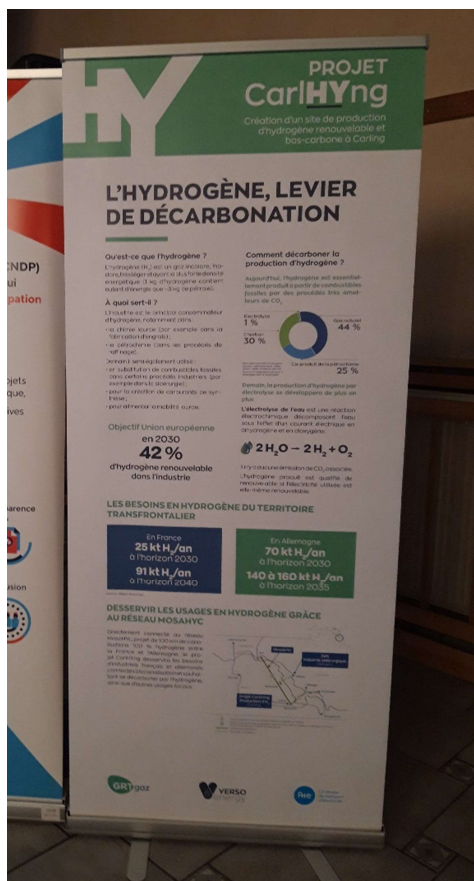
La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, ils s'imposent à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Pendant la concertation préalable, les documents mis à disposition du public étaient les suivants :

- Le dossier de la concertation (100 pages) qui contenait des chapitres descriptifs sur les porteurs du projet, le contexte réglementaire, le projet en lui-même, les solutions alternatives (y compris « l'option zéro » consistant à ne pas réaliser le projet) ainsi que les enjeux environnementaux, socio-économiques et d'aménagement du territoire,
- Un dépliant en 4 pages avec carte T visant à toucher un public qui désirait disposer uniquement des informations les plus essentielles,
- Deux kakémonos présentant succinctement l'hydrogène comme levier de décarbonation et le projet CarlHYng en bref qui ont été déployés lors de chaque évènement public,
- Un site internet dédié à la concertation préalable traduit en langue allemande et présentant le projet, les documents disponibles, la concertation préalable et les modalités de participation.

Le dépliant et le site internet de la concertation ont été traduits en allemand.



Kakémonos

En outre, afin de répondre plus précisément à certaines questions du public ou à des demandes des garants, les porteurs du projet ont publié sur le site internet de la concertation préalable, plusieurs documents téléchargeables :

- Lettre de soutien du Ministère de l'Economie, de l'Innovation, du Numérique et de l'Energie de la Sarre (2 pages en anglais),
- Lettre de soutien de la Société des Eaux de l'Est (2 pages),
- Lettre de soutien du Ministère fédéral allemand de l'Economie et du Climat (2 pages en allemand),
- Lettre de soutien de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (1 page en anglais),
- Lettre de soutien de l'Etat (2 pages en français et 1 page en anglais),
- Lettre de soutien de la Région Grand Est (1 page en français et 1 page en anglais),
- Article GreenUnivers « Treize infrastructures H₂ françaises candidates à un soutien européen » (3 pages),
- Communiqué de presse du 02/02/2023 de la Grande Region Hydrogen (2 pages).

Lors des événements publics, la présentation du projet et de la thématique abordée a été réalisée avec des supports visuels (Powerpoint) dont le contenu et la mise en forme avait au préalable été transmis aux garants. Les comptes-rendus étaient ensuite publiés sur le site internet de la concertation préalable.

Les garants considèrent que tous ces documents étaient compréhensibles et accessibles, que les informations qu'ils contenaient étaient claires et complètes et apportaient des éclairages et que le délai de publication était suffisant pour que le public puisse en prendre connaissance.

En conclusion, au regard des éléments détaillés ci-dessus, les garants considèrent que l'information a été claire, transparente, complète, que tous les publics ont pu y avoir accès et que le droit à l'information du public a été effectif.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

La réponse à cette question nécessite de réaliser un bilan critique des outils de mobilisation et des outils participatifs utilisés et du respect des grands principes de la participation.

Concernant la **mobilisation du public**, les modalités demandées par les garants ont été appliquées, à l'exception de la pose des affiches qui n'ont pas été posées dans les commerces et les lieux publics mais mises à disposition des collectivités.

Pendant les 8 semaines de la concertation préalable (dont 6 semaines en-dehors des vacances scolaires), un nombre de trois réunions publiques, d'un atelier thématique et de trois débats mobiles à la rencontre du public de proximité ont été organisés. Dans le même temps, 170 exemplaires du dossier de la concertation, 18 610 exemplaires du dépliant d'information avec carte T en langue française et 50 exemplaires en allemand ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Saint-Avold, L'Hôpital, Carling, Porcellette, Diesen et Creutzwald ou mis à disposition du public dans les collectivités et lors des rencontres. Ces documents étaient également téléchargeables sur le site internet de la concertation préalable.

Les dates et les lieux des différentes rencontres ont été communiqués lors de la conférence de presse du mercredi 18 octobre 2023 et dans les diverses retombées médiatiques diffusées tout au long de la concertation et sur le site internet de la concertation. Ils ont ensuite été rappelés lors de chaque événement public.

Malgré ce large éventail d'outils de mobilisation du public, les garants n'ont pu que constater une participation relativement modérée du public lors des événements, comme l'atteste les données ci-dessous :

Evènements	Nombre de participants
Réunion publique d'ouverture	135
Réunion thématique « Contribution de l'hydrogène à la transition écologique et énergétique du territoire »	81
Atelier thématique	65
Réunion publique de restitution	81
Débats mobiles	non comptabilisé



Réunion publique d'ouverture



Débat mobile à Saint-Avold



Atelier thématique

De nombreux représentants de la direction et du personnel de la société GazelEnergie étaient présents à chaque temps de rencontre de la concertation. Avant leur démarrage, ils étaient présents en-dehors du bâtiment et arboraient une banderole soulignant leur soutien au projet de production d'hydrogène porté par leur société, le projet Emil'Hy.



Présence de personnel de la société GazelEnergie devant la salle des fêtes de Carling le 25 octobre 2023

"Photo Républicain Lorrain - Daniel Guffanti"

<https://www.republicain-lorrain.fr/economie/2023/10/26/carling-le-projet-carlhyng-inquiete-les-salaries-de-gazelenergy>

Bien que plusieurs autres participants aient déclaré avoir été impressionnés par cet accueil, il est à constater que personne n'a été empêché d'entrer dans le bâtiment. Dès le début de la réunion, les manifestants ont rejoint la salle et ont participé aux débats en respectant l'ensemble des consignes données par l'animateur : courtoisie, respect et écoute réciproque, égalité dans la prise et le temps de parole. Malgré l'émotion qui était bien palpable, chaque personne a donc pu s'exprimer le moment venu à sa convenance et recevoir des réponses à ses questions.

Côté public allemand, il n'y a eu aucune question posée lors des temps d'échange et aucune question ou contribution n'a été déposée sur le site internet ou sur les registres papier. En conséquence, alors que ceci avait été envisagé, aucune réunion de présentation du projet n'a été organisée en Allemagne et la réunion de restitution n'a pas été traduite en allemand.

Le site internet de la concertation préalable a quant à lui enregistré 523 utilisateurs (463 français et 26 allemands), 3 353 pages vues et a été alimenté par le dépôt de 56 contributions du public (dont 44 coupons T) et de 14 cahiers d'acteurs. Ce nombre est relativement restreint vu la population informée de la concertation préalable (18 220 dépliant d'information avec coupon T distribués dans les boîtes aux lettres) et sa durée.

Aucune contribution n'a été déposée dans le registre papier qui était déposé en mairie de Carling.

En conclusion, vu la durée et les dates de la concertation préalable, vu la publicité relayée par les journaux et les mairies des communes, vu l'éventail varié et conséquent d'outils de mobilisation proposés au public (un événement public toutes les 2 semaines), les garants considèrent que les modalités mises en œuvre par les porteurs du projet étaient adaptées mais que, le public s'est peu mobilisé hormis les représentants de la direction et du personnel de la société GazelEnergie.

Cette faible mobilisation pourrait être liée à la culture industrielle du public vivant dans cette zone de Moselle Est et, éventuellement, à une certaine méconnaissance des dispositifs participatifs. Un manque de curiosité pourrait également expliquer cette faible participation du public. Ce désintérêt pour les derniers projets portés par le territoire avait été mis en évidence par les garants pendant leur étude de contexte et lors de la concertation précédente à l'automne du projet PARKES.

Concernant les **dispositifs d'échanges**, les informations mises à disposition du public étaient claires et adaptées pour les inviter à participer. Ces informations étaient indiquées dans le dossier de la concertation et dans les autres documents papier (dépliants, affiches) ainsi que sur le site internet. Elles étaient également rappelées lors de chaque temps d'échanges.

Les réunions ont réuni un certain nombre d'experts qui sont intervenus sur des sujets spécifiques comme des représentants des sociétés SIEMENS ENERGY, du Pôle Plasturgie de l'Est (PPE), du Comité de pilotage MosaHYc et de la Grande Region Hydrogen, de France Hydrogène et de l'AFTRAL Grand Est. Deux à trois personnes représentants les sociétés VERSO ENNERGY, RTE et GRTgaz étaient présentes à tous les événements publics et accessibles tout au long de la concertation.

L'atelier thématique s'est tenu sous forme de tables rondes regroupant les porteurs du projet et leurs bureaux d'étude et une dizaine de personnes du public. Les thèmes proposés et les intervenants étaient les suivants :

- impacts environnementaux : RTE, Kalies, VERSO ENERGY,
- risques industriels : EGI, GRTgaz, VERSO ENERGY,
- approvisionnement électrique : RTE, VERSO ENERGY,
- insertion paysagère : Espace Architecture, VERSO ENERGY,
- emploi et formation : AFPA entreprises, Région Grand Est, VERSO ENERGY.

Les tables rondes ont permis de faciliter l'interactivité et les échanges entre les participants. En raison de 3 rotations de tables dans la soirée, les participants ont pu s'exprimer sur 3 thèmes différents.

La réunion de restitution a offert l'opportunité aux rédacteurs des cahiers d'acteurs, collectifs ou privés, de présenter leur analyse et leur avis aux porteurs du projet et au public.

Tous ces événements ont réservé un temps d'échange avec le public qui était correctement dimensionné (globalement plus de la moitié de la durée de l'évènement) et le public a pu s'exprimer librement dans une ambiance propice à l'écoute et aux échanges. Des questions variées qui ont permis d'aborder l'ensemble des thématiques et des enjeux liés au projet CarlHYng ont été posées et les porteurs du projet y ont répondu même si les garants auraient souhaité que l'aire d'étude de la ligne électrique soit présentée avec plus de précisions.

Le site internet était bien conçu et permettait également une participation aisée soit par le dépôt d'une contribution, question ou avis ou d'un cahier d'acteur. Les réponses aux questions posées étaient apportées dans un délai de quelques jours. Les garants considèrent que ce délai de réponse aurait néanmoins pu être optimisé pour atteindre une durée maximale de 3 jours.

Les garants considèrent que le public a pu s'exprimer librement tout au long de cette concertation et que les porteurs de projet se sont montrés disponibles et à l'écoute des questions qui leur ont été posées. Ils ont répondu clairement et de manière détaillée à chaque contribution. Il est également à préciser que les nombreuses questions posées par les personnels de la société GazelEnergie ont toutes été prises en considération et traitées par les représentants de VERSO ENERGY, RTE et GRTgaz. Elles l'ont aussi poussé à donner à voir certaines facettes du projet qui n'auraient pas été abordées en l'absence de ce contexte particulier.

En conclusion, au regard des éléments détaillés ci-dessus, les garants considèrent que le droit à la participation du public a été effectif.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

362 nombre global de participant.e.s aux rencontres

523 utilisateurs du site internet (dont 463 français et 26 allemands)

56 contributions : 31 questions et 25 avis écrits (dont 44 coupons T)

14 cahiers d'acteurs

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Les observations et propositions du public qui ont émergé pendant la concertation sont reprises ci-dessous selon le classement thématique suivant :

- La concertation préalable et le contexte particulier dans lequel elle s'inscrit,
- L'opportunité du projet,
- Les alternatives au projet,
- Les composantes du projet,
- Les enjeux socio-économiques du projet,
- Les impacts environnementaux,
- L'aménagement du territoire.

1. Concertation préalable et contexte particulier dans lequel elle s'inscrit

Alors que certaines personnes ont estimé que « *cette concertation a ... permis d'aborder de façon très claire tous les points qu'on aurait pu qualifier de sensibles, et les échanges ont été très intéressants* » ou ont exprimé leurs attentes sur la concertation (« *Ma dernière attention en tant que représentant du personnel, c'est une inquiétude. Mais cette inquiétude ne peut être levée que si effectivement nous puissions, vous et la concertation, apporter des réponses qui sont les plus claires possible parce qu'il n'y a rien de pire que la désinformation* »), d'autres personnes ont questionné l'intérêt (« *Tout est-il acquis pour ce projet ? En d'autres termes, suite à cette concertation, suite aux différentes questions qui seront posées, est-ce qu'il y aura certaines modifications dans vos plans, dans la technologie et dans le planning ?* ») ou ont exprimé un doute sur les conclusions auxquelles elle pourrait conduire (« *Le projet est déjà très bien ficelé. Je pense que nous avons tous compris qu'on ne nous laissait pas du tout le droit de critiquer ce projet, de le remettre en question, voire même de demander à le stopper* »).

La transparence de l'information sur le fait qu'il y ait plusieurs projets de production d'hydrogène sur le territoire a été longuement évoquée (« *Sur la désinformation, vous êtes bien placés... Alors ce dossier, de ce qu'on comprend de la CNDP, il est censé être plutôt transparent sur tout ce qui se passe et vraiment parler des projets alternatifs... vous omettez de parler quand même du projet Émil'HY* »). Sur ce point, VERSO ENERGY a répondu que « *le projet Émil'HY a été évoqué* (précédemment dans la présentation) *et donc on est totalement transparent là-dessus* » ; réponse qui a été corroborée par les propos des garants (« *Oui, effectivement, je vous confirme que nous avons demandé que le projet GazelÉnergie soit évoqué et rajouté. Donc c'est pour ça qu'il n'est pas dans le dossier de concertation mais qu'il est sur cette présentation. Vous voyez qu'on en parle aujourd'hui très librement* »).

En ce qui concerne le raccordement électrique entre le poste de Saint-Avold et le site du projet, RTE a précisé que « *La circulaire Fontaine définit les principes et phases de concertation que RTE doit mettre en œuvre. C'est dans le cadre de cette concertation menée sous l'égide de l'État que sont définis dans un premier temps l'aire d'étude du projet de raccordement et dans un second temps le fuseau de moindre impact. Cette concertation sera menée en 2024, elle sera nourrie par les enseignements de la concertation préalable du public en cours* ».

Enfin, les porteurs du projet ont été questionnés sur la publication des réponses aux questions posées sur le site internet de la concertation (« *Pourquoi tant d'attente pour les réponses...et aussi pourquoi si peu d'avis, ça pose question, non ? Tout ce préalable pour... Et pourtant, certains réclament à l'envie, des référendums...* »). VERSO ENERGY a répondu par « *Nous nous efforçons d'apporter les réponses dans les meilleurs délais. Des avis ont été exprimés via les coupons T réceptionnés à la suite de la campagne de distribution. Par ailleurs, les réunions publiques organisées dans le cadre de la concertation ont été très suivies, avec de nombreuses questions et contributions (vous pouvez en consulter les verbatims). Il appartiendra aux garants, dans leur bilan de la concertation préalable, d'évaluer le dispositif d'information mis en place et le niveau de participation* ».

Une personne a également souligné « *la qualité de la concertation et se félicite de l'existence de ce type de procédure* ».

2. Opportunité du projet

L'opportunité du projet a été évoquée du fait de son implantation au sein de la Grande Region Hydrogen, à proximité de la dorsale hydrogène, dont le réseau MosaHYc est un des constituants principaux. La Grande Region Hydrogen qui englobe la région du Land de Sarre en Allemagne, la région Grand Est en France et le grand-duché au Luxembourg, inclue toute la chaîne de valeur hydrogène. Elle comprend notamment cinq projets de production d'hydrogène : un projet porté par H2V localisé à Thionville avec quatre unités de production de 100 mégawatts, le projet Emil'HY à Saint-Avold de 400 mégawatts porté par GazelEnergie, le projet porté par VERSO ENERGY de 300 mégawatts, le projet porté par Iqony en Allemagne à Völklingen, le projet H2Saar porté par RWE avec quatre unités de production de 100 mégawatts, soit 400 mégawatts. Ils sont tous interconnectés ou liés au futur pipeline MosaHYc. Cet écosystème comprend aussi des consommateurs dont des projets portant sur la décarbonation de l'acier, SHS en Allemagne, le projet Pure Steel et des projets portés par Nematik et par Villeroy & Boch.

L'opportunité du projet a été saluée du fait des atouts qu'il présente en matière d'énergie décarbonée et d'implantation locale (« *Ce projet s'inscrit complètement dans la transition énergétique que nous devons mener. L'hydrogène renouvelable est l'énergie de demain tant pour remplacer les combustibles utilisés dans l'industrie que les carburants dans la mobilité. Ce projet sera un des premiers à produire une telle quantité d'hydrogène renouvelable en France et c'est une belle opportunité pour notre territoire de l'accueillir* », « *Il (Le projet) répond aussi aux objectifs de l'Etat de développement de nouvelles filières dans le domaine des énergies renouvelables* », « *Dans la mesure où la volonté de sortir des énergies carbonées est actée et que le choix de l'H₂ en substitution est une solution de rechange, les besoins croîtront dans les années et les décennies à venir. C'est une chance pour notre territoire que des projets émergent. Les infrastructures existent et se développeront parallèlement. La demande aussi, croîtra* », « *L'hydrogène au service de la décarbonation est un sujet majeur de notre époque. Habitante de Saint Avold, je trouve toujours intéressant que des projets comme celui-là voient le jour. Ils aident à redynamiser notre territoire* », « *Cette énergie renouvelable, bas carbone est un axe majeur pour décarboner l'industrie, la mobilité lourde, le gaz naturel et réduire la dépendance énergétique de la France. Son installation à Carling sur le territoire de la CASAS sera un modèle et une vitrine pour les autres régions et sera un facteur important du renouveau industriel du territoire de Moselle-Est* », « *L'hydrogène renouvelable et bas-carbone est un des seuls vecteurs énergétiques pouvant décarboner des secteurs industriels comme la sidérurgie et la métallurgie, dont les procédés ont jusqu'à présent principalement reposé sur des combustibles fossiles. Le projet CarlHYng, grâce à sa production annuelle de 51 000 tonnes d'hydrogène prévue à terme représente donc une formidable opportunité pour les industriels de la Grande Région souhaitant se décarboner et plus largement pour atteindre la neutralité carbone du territoire et garantir l'avenir industriel de la Moselle dans un contexte de réindustrialisation de l'Europe* »).

Certaines personnes ont mentionné que ce projet répond aux enjeux du territoire et notamment « *aux objectifs du Projet de Territoire Warndt-Naborien (PTWN) voulu par le Gouvernement pour redynamiser l'Est-Mosellan par le développement économique du territoire (document du 20 janvier 2020)* », « *Pour l'instant la production d'hydrogène sera distribuée aux clients potentiels à travers le réseau MosaHyc de GRTgaz et CREOS. Il devra chercher d'autres débouchés vers la mobilité lourde, l'injection dans le réseau GRTgaz en France en mélange avec le gaz naturel, l'industrie de la Région Grand-Est, l'alimentation de futures stations d'hydrogène de la Région Grand-Est...* » et se sont réjouies que « *récemment, le 28 novembre, l'Union Européenne a publié une liste de Projets d'Intérêt Commun (PIC) comprenant 65 projets hydrogène et électrolyse et que parmi ceux-ci se trouvent 4 projets concernant Saint-Avold et la Moselle Est (CarlHYng, Emil'Hy, H2V Thionville et MosaHyc)* ».

La production d'hydrogène au niveau national a également été questionnée (« *Combien de projets de production d'hydrogène faut-il prévoir pour répondre aux besoins ?* »). VERSO ENERGY a répondu qu'« *Au niveau national, l'ambition affichée par le gouvernement est de développer 6,5 GW (6 500 MW) d'électrolyse d'ici 2030. Aujourd'hui une douzaine de projets d'électrolyse pour une puissance cumulée de 3 à 4 GW ont annoncé leur concertation* »).

Enfin il a été demandé pourquoi la production d'hydrogène par électrolyse « *n'a pas été mise en place depuis bien longtemps puisque nous disposons d'électricité et d'eau ?* ». VERSO ENERGY y a répondu que « *l'essentiel voire même la quasi-exclusivité de l'hydrogène est produit à partir de combustibles fossiles... pour une raison très simple : c'est parce que cela coûte moins cher. L'électricité aujourd'hui est trop chère par rapport à du gaz naturel ou à du charbon pour sa fabrication. Dans l'électrolyse, 70% du prix de l'hydrogène est celui de l'électricité en entrée. Si l'électricité est chère en entrée, l'hydrogène en sortie sera plus cher qu'un hydrogène produit par gaz naturel ou à partir de charbon.... Aujourd'hui il existe des mécanismes de subvention, une réglementation qui va en faveur du fait de favoriser l'électrolyse pour progressivement se détacher de ces fameux combustibles fossiles. C'est pour cela que le déclic se fait, notamment parce que nous sommes dans une période de transition énergétique où les gens se rendent compte que le CO₂, il faut arrêter* ».

3. Alternatives au projet

En sus de l'aspect concurrentiel avec les autres projets du territoire détaillés ci-après, l'alternative liée à l'extraction d'hydrogène du sous-sol a été évoquée (« *A-t-on pris en compte l'existence d'un gisement souterrain d'hydrogène près de Folschviller ? Ce gisement pourrait-il éviter de construire ce projet d'hydrogène « vert » ?* »), questions auxquelles VERSO ENERGY a répondu en précisant que « *L'existence d'un gisement d'hydrogène dans le sous-sol de Folschviller a bien été pris en compte (voir partie 5.4 page 87 du dossier de concertation). A l'heure actuelle, aucune technologie ne permet de séparer l'hydrogène des autres gaz au-delà d'un kilomètre de profondeur* ».

La principale alternative qui a été discutée est l'abandon du projet CarlHYng au profit du projet Emil'HY étant donné que les deux projets seraient implantés sur des terrains voisins, auraient une puissance de production proche (300 MW pour CarlHYng et 400 MW pour Emil'HY) et des dates de démarrage de l'exploitation qui suivraient un calendrier identique (« *J'ai bien fait de venir parce qu'en plus moi, naïvement étant de Carling, je pensais que je venais pour le projet de Gazel. Je n'avais pas compris qu'il y avait deux sujets et je pense qu'il y a une très grande partie de la population qui n'a pas compris qu'on mettait en danger les emplois des salariés de la centrale Émile Huchet par un deuxième projet qui était soutenu par les gens de la mairie* », « *Pensez-vous sincèrement qu'il y a de la place pour deux projets de plusieurs centaines de mégawatts d'hydrogène à court terme, d'ici 2027 ?* », « *Vous dites qu'il y a de la place pour tout le monde, mais c'est faux. Sur internet, le client allemand dit qu'il n'a besoin que de 50 000 tonnes d'hydrogène par an, et que c'est que en 2025 qu'il aura besoin de plus avec vos 50 000 tonnes vous visez 100% des parts de marché. Vous avez exclu ?* », « *J'aurais une remarque à faire à l'attention de nos garants. J'entends derrière moi bruisser. Les gens de Carling sont un peu exaspérés d'assister à une joute entre une société et une autre. On était venu assister à un débat public de présentation d'une entreprise qui doit s'installer sur la commune de Carling. Et donc nous les habitants de Carling qui sommes ici avons la sensation d'être pris en otage par les gens de GazelEnergie... Quand on est arrivé devant la salle, les habitants de Carling, on a eu peur. Je vous le dis, gilet orange, banderole. On va nous casser la gueule ?* », « *C'était pour Madame Trommetter et Monsieur Martin. Lorsque Verso vous a présenté son projet, est-ce qu'il vous l'a présenté comme projet concurrent à Emil'HY ou pas ? Et s'il était concurrent au projet Emil'HY, est-ce qu'on aurait eu un débat public avec les deux projets l'un contre l'autre ou alors un débat public avec le projet Verso et un débat public avec le projet Emil'HY ?* »). Les garants ont répondu que « *la Commission nationale du débat public n'a pas vocation à assurer un arbitrage quelconque entre deux projets. Elle a été saisie par un porteur de projet qui mène aujourd'hui une concertation sur un projet. C'est ce projet qui est examiné, qui fait débat, pour lequel nous avons mené préalablement avec Madame Trommetter une étude de contexte. Donc nous avons recherché toutes les parties prenantes et nous avons identifié clairement un sujet sensible autour de ces différents projets. Nous avons d'ailleurs échangé avec les responsables de GazelEnergie et les partenaires sociaux de l'entreprise pour essayer de bien comprendre la démarche. Mais en tout cas, notre mission, elle est de s'assurer que ce débat sur ce projet Verso puisse se dérouler en toute transparence, en prenant bien en considération les inquiétudes et les questions des uns et des autres, et puis peut-être que dans quelques temps il y aura une autre concertation sur le projet GazelEnergie et avec la même rigueur, la CNDP désignera des garants qui auront la même mission que ce que nous avons aujourd'hui* ».

La réponse apportée par VERSO ENERGY (« *Au niveau du territoire transfrontalier, les besoins en hydrogène sont estimés de 70 000 à 95 000 tonnes par an à l'horizon 2030 et pourraient grimper à 200 000 tonnes par an d'ici 2035-2040. Plusieurs projets de production d'hydrogène seront nécessaires pour satisfaire les besoins du territoire* ») n'a pas convaincu le personnel de GazelEnergie (« *Aujourd'hui non, il n'y a pas de besoins phénoménaux d'hydrogène. A l'horizon 2030, 2040, 2045, oui, je suis d'accord avec vous (il y aura des besoins importants). Sauf que nous, on ne peut pas attendre jusque-là. Nous, on a une centrale à transformer Donc oui, à 2030-2035, il y aura des besoins et vous serez les bienvenus à ce moment-là. Ça dessert le territoire d'avoir des gens qui viennent, qui s'implantent à côté de chez nous et qui veulent faire concurrence. On ne peut pas se le permettre. Nos salariés ne peuvent pas se le permettre, c'est pour ça qu'ils sont mobilisés ce soir. C'est pour ça qu'ils vont être mobilisés sur les autres phases du projet* »).

Ainsi le projet CarlHYng est, selon les représentants ou salariés présent.e.s de la société GazelEnergie, et qui se sont exprimé.e.s « *Un projet concurrent qui impacterait l'avenir des salariés et la reconversion de la centrale Emile Huchet* », « *Un projet qui entrainerait de facto une perte d'emplois* », « *Un projet avec un investissement sous-évalué et sans capacité de financement démontrée* », « *Un projet sur un*

foncier non-adapté et non sécurisé », « Des inconsistances dans les annonces concernant les risques industriels », « Des infrastructures inexistantes », « Un surdimensionnement de l'offre par rapport à la demande identifiée et de la capacité du pipeline MosaHyc », « Un coût prohibitif pour le contribuable » et en conclusion, « GazelEnergie (la direction) demande l'abandon du projet CarlHYng de VERSO Energy, et rappelle qu'il s'agit d'un projet concurrent au projet Emil'Hy porté par GazelEnergie. GazelEnergie considère que ce projet met en danger l'avenir du site Emile Huchet et de ses salariés. Au regard des débouchés actuels de l'hydrogène dans le territoire, ce projet n'a pas sa place sur le territoire à horizon 2027 » et la CFDT de GazelEnergie « demande également l'attribution de subventions publiques en faveur du projet porté par GazelEnergie ».

Toujours concernant la concurrence entre ces deux projets, un élément de réponse a été apporté par le public (« *le client Saar Stahl... aura qu'un seul fournisseur français* », « *Celui qui décide, c'est le consommateur final, c'est lui et personne d'autre... et lorsqu'on sait que 75% du prix de l'hydrogène, c'est l'électricité...* »).

4. Composantes du projet

A- Caractéristiques de l'hydrogène produit

Quelques questions ont porté sur les caractéristiques de l'hydrogène produit :

- « *Comment l'hydrogène peut-il être qualifié au regard de la taxonomie européenne ?* » - « *Le mix électrique alimentant le projet sera composé d'énergie renouvelable et/ou bas-carbone provenant du mix énergétique français. Si 60% de l'énergie ayant alimenté les électrolyseurs est renouvelable et les 40% restants sont bas-carbone, alors l'hydrogène produit sera lui-même qualifié de renouvelable à hauteur de 60% et bas-carbone à hauteur de 40%* »,
- « *Avec quelle énergie soi-disant "renouvelable" cette hydrolyse va-t-elle fonctionner ? Seuls les réacteurs nucléaires de Cattenom sont susceptibles de fournir suffisamment d'énergie décarbonée à hauteur d'enjeux industriels dans la région. Encore faut-il le préciser dans votre projet. L'électricité ne se stockant pas, ce ne sont pas les surplus d'énergie intermittente donnés par les 3 éoliennes et les 2 hectares de panneaux photovoltaïques de la région qui fourniraient un surplus d'énergie dérisoire pour cette hydrolyse. Cet argument VERT mis à toutes les sauces doit quand même être précisé et/ou modulé. C'est un abus de langage insupportable. La terre est bleue comme une orange (Eluard). Cet hydrogène est vert comme une souris (verte qui courait dans l'herbe)* » - « *Dans le cadre du projet CarlHYng, les électrolyseurs seront alimentés par de l'électricité renouvelable sécurisée par le biais de « contrats long terme d'achat d'électricité » (PPA pour Power Purchase Agreement) signés avec des parcs renouvelables composant le portefeuille de VERSO ENERGY ou d'entreprises partenaires. Ces parcs pourront être photovoltaïques, éoliens ou hydrauliques... et localisés sur l'ensemble du territoire français. Compte tenu de l'intermittence des énergies renouvelables et afin d'optimiser la puissance de charge des électrolyseurs, VERSO ENERGY complètera l'approvisionnement électrique de ceux-ci par de l'électricité bas-carbone provenant du marché français de l'énergie. La composition du mix énergétique français, majoritairement nucléaire et renouvelable, lui permet d'avoir une empreinte carbone parmi les plus faibles d'Europe. L'hydrogène issu du projet CarlHYng sera à l'image de l'électricité approvisionnant les électrolyseurs, soit renouvelable et bas-carbone* ». Une personne demande donc à VERSO ENERGY de s'invertir complètement dans la production vertueuse et de « *déployer en parallèle de sa filière hydrogène, au moins l'équivalent des besoins en électricité du projet en systèmes de production d'énergie renouvelable* ».

Une question relative au dimensionnement du projet a également été posée à laquelle VERSO ENERGY a répondu « *Aujourd'hui, on a dimensionné un projet par rapport à la taille du terrain, pas par rapport à SHS, donc on fait trois unités de production d'hydrogène séparées dans le temps* ».

B- Débouchés de l'hydrogène produit

L'usage et les débouchés de l'hydrogène produit ont intéressé le public (« *Quelle est l'utilité concrète de l'hydrogène ?* »). VERSO ENERGY a précisé que « *l'objectif est de décarboner la fabrication d'hydrogène utilisé par les usages industriels existants et les usages régionaux de mobilité lourde et logistique* ».

Les représentants de VERSO ENERGY ont précisé qu'ils prévoient « *d'injecter directement la production dans le réseau MosaHYc à destination des clients industriels qui y sont connectés ou s'y connecteront* » et ont donc été questionnés sur les clients (« *Est-ce que le client sur les trois phases est bien SHS ?* ») Dans son cahier d'acteur, SHS a apporté des éléments de réponse à cette question « *SHS a lancé un programme ambitieux pour produire de l'acier à teneur réduite en CO₂, qui repose sur l'utilisation d'hydrogène renouvelable et/ou bas-carbone dans le procédé de réduction directe qui requiert initialement un passage des hauts fourneaux à la réduction directe. Selon le planning actuel, SHS a besoin au total de 25 000 à 50 000 tonnes d'hydrogène conforme aux directives RED II/III d'ici 2030, qui doit augmenter grâce à :*

- *la mise en service anticipée du réseau hydrogène MosaHYc fin 2027 avec une fourniture d'environ 6 à 12 kt d'hydrogène par an et ;*
- *des capacités additionnelles d'environ 6 à 12 kt d'hydrogène par an, à partir de la période 2028-2030.*

Le projet de réseau hydrogène transfrontalier, baptisé MosaHYc et développé par GRTgaz, Creos et Encevo, donne à SHS l'opportunité d'être approvisionné en hydrogène par plusieurs producteurs situés de part et d'autre de la frontière et connectés également à MosaHYc. SHS confirme son intérêt d'être fourni par plusieurs producteurs indépendants d'hydrogène. SHS sélectionnera ses fournisseurs sur la base d'une procédure d'appel d'offres. La sélection des partenaires contractuels sera basée sur des critères objectifs. Le siège social de l'entreprise ne sera pas déterminant dans la sélection des partenaires contractuels. Ainsi, en principe, la sélection de quelques fournisseurs transfrontaliers (en particulier français ou du Bénélux) est possible ».

Enfin, un salarié de la société SHS a demandé « *Aujourd'hui, nous sommes dans l'attente de la réponse du financement par rapport à cette transformation du mode de fabrication de l'acier. Est-ce que le démarrage du projet Verso est inhérent à l'accord du gouvernement allemand sur le financement ?* » et VERSO ENERGY a répondu que « *le projet sera décalé si le besoin de SHS l'est également* ».

Enfin, suite à une erreur de formulation qui a donné lieu à plusieurs interrogations (« *Est-ce qu'il y aura du stockage d'hydrogène sur le site ? Quels sont les seuils ICPE atteints par le projet ?* », « *Verso a évoqué l'exploration d'autres débouchés que la conduite MosaHYc... Par exemple un stockage sur site dans des bouteilles, transport par camion pour alimenter les stations-service voire installer une station-service sur le site, raccordement sur un autre réseau appartenant à GRTgaz pour un mélange Gaz Naturel + H₂* »), la réponse apportée par VERSO ENERGY lève tout doute (« *Du stockage complémentaire aux petits systèmes de stockages « tampons » nécessaires au procédé industriel même n'est pas envisagé sur site. L'hydrogène produit sera directement injecté dans la canalisation reliée aux clients* »).

D'autres usages potentiels de l'hydrogène ont été évoqués par le public :

- « *pouvons-nous penser aussi qu'à terme, les pipelines d'hydrogène remplaceront nos pipelines de gaz de ville ? ...de l'hydrogène passera dedans pour alimenter nos chaudières, avec le remplacement par des chaudières à hydrogène* ». La réponse apportée par GRTgaz est qu'« *Il y a déjà des canalisations hydrogène mais pas sous le régime transport de gaz. Ce sont des canalisations Air Liquide...* »,
- enfin le représentant de France Hydrogène estime « *concernant la voiture individuelle, il n'y aura pas de voitures hydrogène pour les particuliers, ou alors ce sera une niche* ».

D'autre part, une crainte a été formulée concernant « *la multiplication des sites de production d'hydrogène en l'absence de débouchés établis et qui risquerait de pousser à la surproduction* » ainsi qu'une réserve « *notre avis deviendrait très réservé si finalement l'hydrogène obtenu devait servir majoritairement aux mobilités* ».

C- Connexion au réseau MosaHYc

Composante majeure de cette concurrence entre les projets de territoire, le dimensionnement du réseau MosaHYc a été questionné : « *Quelle est la capacité du réseau MosaHYc ? Pouvons-nous le remettre en perspective avec la capacité de production du projet Verso de 300 MW ?* », « *Le pipe est trop petit pour deux projets de 200 et 300 mégawatts* », « *S'il y a cinq producteurs et des clients qui doivent passer par le même conduit pour l'instant, comment se fait l'arbitrage ? Est-ce que c'est le premier arrivé, le premier conclu qui a la main ?* », « *Que faire si l'injection dans le réseau MosaHYc est impossible ?* », « *Aujourd'hui quand on voit qu'on met en concurrence deux entreprises et qu'on risque de supprimer des emplois de la centrale Émile Huchet, ça fait un peu mal. Et ce qui ne me rassure pas, ce sont les réponses de la personne de GRTgaz tellement évasives qu'on a compris que ce n'était pas possible qu'il y ait deux producteurs et qu'on ne sera pas en capacité d'évacuer les productions des deux unités. Sauf de dire on va étudier dès que ça sera plus concret et on verra ce qu'on va mettre en place. On sait que ce genre de projet pour gonfler les capacités d'évacuation de ce type de gaz, ça va mettre des années. Donc je partage l'idée de dire ... c'est une aberration technique parce qu'aujourd'hui on ne va pas être en capacité techniquement de pouvoir supporter les deux projets en même temps* ».

GRTgaz a répondu « *Sa capacité maximale est aux alentours de 65 000 tonnes d'hydrogène par an (90 000 m³/h) soit 450 MW* » et que, sur la base des éléments de consommation d'hydrogène à sa disposition, aucune consommation ne dépassera 65 000 tonnes en 2027, et que le réseau ne sera donc pas saturé (« *À horizon 2027, notre réseau n'est pas saturé, s'il y a une production à hauteur des consommations* », « *Si les besoins en transit de gaz dépassent une production de 450 MW, alors des études de renforcement du réseau (pour augmenter la capacité du pipeline) devront être initiées* »). A la réunion de restitution, l'année 2027 a été corrigée par VERSO ENERGY et par GRTgaz : « *Jusqu'à l'horizon 2030, les deux projets peuvent parfaitement coexister. Je dirais même les trois, car il ne faut pas oublier qu'il y a un autre projet allemand. À l'horizon 2030, il sera possible d'étendre les réseaux, de les renforcer avec les capacités additionnelles dans chacun des projets* ».

Les salariés de GazelEnergie ont alors rétorqué que le calendrier de renforcement du réseau ne serait pas adapté aux contraintes économiques (« *Vous pouvez remettre des pipes en parallèle mais je ne suis pas sûr franchement que ça corresponde au calendrier 2027 de nos clients* » et « *Le raccordement du projet VERSO Energy empêcherait ainsi la réalisation d'Emil'Hy, faute d'exutoire pour l'hydrogène produit, et entraînerait la remise en cause des engagements pris par GazelEnergie et l'Etat en termes de reconversion industrielle du site vers les énergies vertes, de pérennisation de l'activité économique et de maintien de l'emploi pour les salariés et les sous-traitants* »).

VERSO ENERGY a alors évoqué son incompréhension liée au fait que le projet Emil'Hy avait évolué très récemment pour passer d'une production d'hydrogène de 150 MW à 400 MW (« *Le projet de Gazel, dans le document rendu public par GreenUnivers suite à la publication le 5 janvier 2023 des Projets d'Intérêt Commun (PIC) candidats à une subvention est de 150 mégawatts et pas du tout de 400 mégawatts. Nous ne comprenons pas. C'est très récent* ») (document mis en ligne sur le site internet de la concertation).

D- Raccordement électrique

Enfin, une autre composante du projet, le raccordement électrique du site de production de VERSO ENERGY à la sous-station de RTE, ligne électrique enterrée de 400 kV d'environ 3 km, a également intéressé le public et fait l'objet de plusieurs questions auxquelles RTE a apporté des réponses :

- « *Est-ce que vous avez la certitude d'être livré et approvisionné en énergie pour les 300 MW du projet ?* » - « *RTE a établi une Proposition Technique et Financière à VERSO ENERGY capable de répondre à la puissance envisagée* »,
- « *La liaison électrique est-elle en phase avec le planning annoncé du projet ? Sera-t-elle prête à temps ?* » - « *Le planning annoncé dans la proposition technique et financière répond aux attentes du projet VERSO ENERGY* »,
- « *Combien va coûter le raccordement électrique ? Vous pouvez confirmer le prix de 16 millions d'euros ?* », « *Qui va payer cette liaison électrique ?* », « *Le contribuable va-t-il payer le raccordement électrique ?* », « *Pourquoi voudriez-vous soutenir un projet comme VERSO qui aujourd'hui n'a pas de raccordement électrique ? Qui va aller demander à l'État de soutenir un raccordement d'utilité publique qui sera payé par le contribuable alors que tout est déjà prêt sur le site Émile Huchet ?* » - « *Il n'y a aucune contribution reposant sur l'impôt public pour la mise en œuvre du raccordement de VERSO ENERGY au réseau public de transport d'électricité* », « *70% de la facture du raccordement est payé par le consommateur, à savoir par Verso. Les 30% restants sont payés, au travers de ce que nous appelons le tarif d'utilisation du réseau public de transport d'électricité (le TURT) sur la facture des consommateurs* »,
- « *Y a-t-il la place pour alimenter un projet de 300 MW et un projet de 400 MW ?* » - « *RTE dans le cadre de ces missions proposera les solutions adaptées pour répondre aux besoins de chacun* »,
- « *Par rapport au tracé du réseau de raccordement à Verso, est-ce que vous avez déjà identifié un tracé ?, Est-ce que vous passez par des zones industrielles ou par des zones protégées ?, Est-ce que vous aurez toutes les autorisations ?* », « *Une information plus détaillée sur le parcours et l'emprise de la ligne 400 kV aiderait à se former une opinion sur la faisabilité et l'acceptabilité de cette ligne* » - Les études de délimitation précise de l'aire d'étude sont en cours au sein de RTE.

Enfin, deux questions complémentaires ont également été posées à RTE en cas de développement des 2 projets CarlHyng et Emil'Hy. La première porte sur « *la nécessité ou non de mettre en coupure la ligne Vigy-Marlenheim sur le poste de Saint-Avold* » et la deuxième sur « *Le bilan perspectives 2035 de RTE : prévoit-il ces consommations d'électricité induites par la production d'hydrogène ?* ». Les réponses n'ont pas été apportées au cours de la concertation préalable.

E- Technologie utilisée

La technologie des électrolyseurs PEM, membrane échangeuse de protons, a été discutée « *Vous dites dans votre dossier que vous avez choisi la technologie SIEMENS pour votre équipement. Pourquoi vous n'avez pas choisi une technologie française pour les électrolyseurs ? Pourquoi ne pas choisir local et John Cockerill avec Bernard Serin qui va produire des électrolyseurs chez nous dans le Grand Est ?* ». Il a été répondu que « *compte tenu du contexte franco-allemand dans lequel évolue le projet et des clients frontaliers qui seraient desservis par la canalisation MosaHYc, VERSO ENERGY a choisi de collaborer avec l'industriel allemand SIEMENS ENERGY pour la fabrication et la fourniture des électrolyseurs. Les modules d'électrolyse seront fabriqués en Allemagne et assemblés en France avant d'être acheminés et installés sur le site de CarlHYng* », propos confirmés par SIEMENS ENERGY (« *depuis l'origine, tous nos électrolyseurs sont fabriqués en Allemagne. Notre première usine était à Erlangen, en Bavière et à la nouvelle usine qui démarre est à Berlin. Nous n'avons jamais produit d'électrolyseur en Chine, contrairement à d'autres acteurs* »).

Suite à une question posée, VERSO ENERGY a précisé que la technologie des électrolyseurs PEM ne met pas en œuvre de « *composé chimique* » et ne générera donc pas de déchet à base de sel.

Une autre question a porté sur le rendement des électrolyseurs. Selon VERSO ENERGY, « *Le rendement électrique de l'ensemble de l'infrastructure du projet (300 MW d'électrolyse + les auxiliaires : déminéralisation, compression...)* est d'environ 60 kWh/kg d'hydrogène, ce qui signifie qu'il faut 60 kWh d'électricité pour produire un kilogramme d'hydrogène prêt à être injecté dans le réseau MosaHYc »).

F- Implantation géographique

Les porteurs du projet ont été questionnés sur le choix du site d'implantation (« *Qui exploite le terrain aujourd'hui ? Comment est l'exploitation actuelle ?* », « *Je me questionne sur la situation foncière du site. Plus spécifiquement, est-ce que ce terrain est public ? S'agit-il d'une acquisition ou d'une location, et dans ce dernier cas, à partir de quand commencez-vous à verser les loyers ? Et quel est le montant de celui-ci ?* ») qui n'est pas une friche industrielle et qui est localisé en-dehors de la plate-forme de Carling/Saint-Avold (« *Le terrain n'est pas compatible avec un usage industriel. Dans votre dossier, vous expliquez (p. 45) que l'activité en cours sur le site ne devrait pas s'arrêter avant 2033. Vous expliquez qu'une demande de modification ... de remise en état du site* (vers une destination industrielle et non plus vers l'état naturel comme mentionné dans l'arrêté d'exploitation de l'exploitant actuel, la société CGR ENVIRONNEMENT). *Enfin, la destination du terrain devra changer pour qu'elle devienne industrielle. Tant que l'exploitation sur ce site ne sera pas arrêtée, vous ne pouvez pas commencer cette procédure, ni faire les travaux ! Pouvez-vous donc préciser la classification du terrain ? Avez-vous un accord de la DREAL sur le sujet ?* », « *Nous nous interrogeons sur la pertinence d'implanter un projet industriel sur un site qui ne l'est pas concrètement à ce jour. Cela concourt à l'extension urbaine et à la consommation d'espaces non urbanisés. Il nous paraît ... fondamental d'éviter tout projet qui concourt à la consommation d'espaces non urbanisés sachant que les sites de GazelEnergie, de l'ancienne cokerie de Carling et de TotalEnergie sont aptes à accueillir ce type d'installation sur des sites déjà totalement dégradés (friche industrielle)* »).

n de remise en état du site, vers une destination industrielle

VERSO ENERGY a justifié son choix d'implantation en détaillant ses recherches « *Pour le choix du terrain, nous en avons étudié plusieurs. Nous sommes allés à Bouzonville et à Hambach, à Saint-Avold pour étudier les terrains de la zone industrielle. Malheureusement, il n'y en avait plus* » et a précisé que « *Le site envisagé pour l'installation du projet CarlHYng est aujourd'hui occupé par une installation de stockage de déchets inertes, gérée par la société CGR ENVIRONNEMENT, filiale du groupe TELLOS dont l'activité sera arrêtée de façon anticipée. Un porter à connaissance sera réalisé pour solliciter une modification des conditions de remise en état imposée dans l'arrêté préfectoral du 22 février 2013* », « *Ce dossier (le porter à connaissance) sera réalisé conformément aux exigences du Code de l'Environnement, et plus spécifiquement à l'article R. 181-46 du Code de l'Environnement. Un mémoire de cessation d'activité sera réalisé par la société CGR ENVIRONNEMENT. Ce dossier sera réalisé conformément aux exigences définies à l'article R. 512-39-1 et à l'article R. 512-35 du Code de l'environnement* », « *Le groupe TELLOS détient la pleine propriété de l'emprise foncière requise pour le projet. VERSO ENERGY sera locataire de TELLOS dès la cessation d'activité amorcée* ».

G- Financement du projet

Le montant du projet a été questionné « *Air Liquide construit une usine de production d'hydrogène de 200 MW, ils annoncent un investissement de 400 millions d'euros en cohérence avec les montants d'investissement des projets qui sortent de terre en Europe. Votre projet c'est 300 MW pour seulement 400 millions. Pourquoi l'estimation du coût de votre projet est aussi faible en comparaison ? Est-ce que vous avez fait des projets d'ingénierie pour qualifier le prix ?* », (« *Pourriez-vous développer un peu le budget de 450 millions d'euros pour les 300 mégas ?* »). VERSO ENERGY a répondu que « *le montant d'investissement du projet est aujourd'hui estimé à 450 millions d'euros. Les montants ont été évalués en concertation avec les différents intervenants sur le projet (RTE, GRTgaz, SIEMENS ENERGY, TELLOS...)* » et que « *les 450 millions d'euros relèvent l'ensemble des éléments permettant l'aboutissement de ce projet jusqu'à sa mise en service* ».

Le financement du projet a aussi été questionné (« *Vous avez annoncé une levée de fonds de 50 millions d'euros. Comment vous comptez financer ce projet ?* »), sujet sur lequel VERSO ENERGY a répondu en indiquant que « *le financement des projets que développe VERSO ENERGY, dont CarlHYng, peut être entièrement assuré par les fonds propres et l'endettement de la société. VERSO ENERGY peut par ailleurs compter sur ses investisseurs : Crescendix, Eiffel Investment Group, AMS Capital et NJJ Holding pour assurer le bon développement de ses projets* ».

Le public a aussi questionné VERSO ENERGY sur ses compétences et son expérience en matière de production d'hydrogène (« *J'aimerais mieux connaître Verso. Combien de personnes travaillent sur les projets hydrogène ? Combien de sites ICPE vous exploitez aujourd'hui ? Je voudrais mieux comprendre l'expérience de VERSO ENERGY pour imaginer conduire un tel projet* »). VERSO ENERGY a répondu que « *comme la société n'a que deux ans, nous n'aurons pas encore d'actifs avant trois ans* ».

Le public estime néanmoins que « *les estimations d'investissements annoncés par VERSO lors de la concertation n'ont pas été détaillées et semblent sous-estimées, au regard des annonces publiques disponibles sur des projets de taille similaire et adoptant la même technologie. Bien que VERSO ait pu mettre en avant un certain nombre de fonds d'investissements et de partenaires financiers, la société n'a pas apporté d'éléments sur le plan de financement du projet. La société, créée il y a moins de 2 ans, ne dispose d'aucun actif de production. Sa récente levée de fonds pour un montant de 50 millions d'euros rendue publique ne semble pas suffire à financer ses projets solaires annoncés à 2 GW, projets qui seraient pourtant plus avancés dans le portefeuille de la société* ».

H- Soutiens au projet

La question des soutiens nationaux et locaux au projet a été soulevée (« *Votre projet est concurrent au projet Emil'HY. La directrice de cabinet de la ministre de l'Energie a assuré son soutien sur le projet hydrogène Emil'Hy. La ministre a aussi envoyé un courrier au Président de GazelEnergie. Le gouvernement s'est engagé à protéger nos emplois avec la fin du charbon. N'avez-vous pas honte de venir chez nous expliquer que vous allez créer quelques emplois alors même que vous allez détruire ceux qu'on nous a promis ?* », « *J'ai noté que vous aviez le soutien du gouvernement. Or, il y a 15 jours, le préfet s'est déplacé sur le site Huchet et nous a clairement dit devant tous les salariés, que le projet donc Emil'Hy était beaucoup plus élaboré, beaucoup plus mature que le projet Verso. Il a même soutenu financièrement une partie des travaux d'ingénierie terminés pour la première phase. J'aurais voulu savoir la position de l'État et de la DREAL sur ce sujet. Alors il soutient qui ?* », « *Nous n'avons jamais vu le maire de Saint-Avoid à vos réunions. Est-ce qu'il vous soutient ?* »).

Sur ces propos, VERSO ENERGY a répondu que « *Verso Energy se réjouit du soutien accordé par différentes institutions au projet de GazelEnergie, qui doit permettre le reclassement des employés du charbon. Le projet de GazelEnergie et celui de Verso Energy sont complémentaires. Pour preuve, les deux projets ont reçu le label européenne « Projet d'Intérêt Commun » qui doit leur permettre un développement facilité. De plus, le ministère de la Transition Énergétique et le ministère de l'Industrie soutiennent également le projet CarlHYng. Ces deux projets s'inscrivent dans une démarche de redynamisation de l'industrie locale par la décarbonation et la création d'une filière nouvelle de l'hydrogène. Le projet CarlHYng va notamment permettre de créer entre 30 et 50 nouveaux emplois locaux* », que « *La DREAL et la sous-préfecture étaient présents lors de la réunion de synthèse. Il est prévu de soumettre les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter au premier trimestre 2024, moment à partir duquel les services de l'état (dont la DREAL et la préfecture) pourront instruire et évaluer le projet* » et que « *Le maire de Saint-Avoid était présent à la réunion de synthèse de la concertation, ayant eu lieu le 7 décembre à la salle des fêtes de Carling* ». A la demande des garants, les soutiens au projet CarlHYng ont été publiés en toute transparence sur le site internet de la concertation préalable.

Par ailleurs, un participant a précisé que « *Je confirme que Monsieur le préfet a dit, nous soutiendrons au nom de l'État le projet EmilHy. Mais il a également dit, nous ne nous opposerons pas à d'autres projets* ».

5. Enjeux socio-économiques

A- Création d'emplois

La création d'une quarantaine d'emplois directs que VERSO ENERGY envisage de créer localement a été vivement saluée pour ce secteur géographique qui souffre depuis plusieurs décennies (« *La création d'emploi liée à ce projet, est une force pour notre territoire, notamment avec la fermeture des usines du secteur* », « *La Lorraine avec un passé récent de disparition importante d'entreprises industrielles et notamment celles liées au charbon verra son image améliorée d'une région tournée résolument vers l'avenir. La création d'emploi induite est un autre avantage de ce projet ainsi que le renforcement de la coopération transfrontalière* », « *Professionnelle de St Avold, j'ai déjà pu noter le fort intérêt de VERSO ENERGY à travailler avec des prestataires locaux, et il ne fait aucun doute pour moi que le territoire va pouvoir bénéficier des emplois de l'usine, mais également de tous les emplois indirects induits, que ce soit en phase chantier qu'en phase d'exploitation* »).

Côté réalisation et exploitation du projet CarlHYng, VERSO ENERGY a indiqué qu'il sera en charge de tout ce qui est développement, financement, gestion des installations de production d'hydrogène et de l'alimentation électrique des électrolyseurs, que SIEMENS ENERGY sera chargée de la fabrication et de la fourniture des électrolyseurs, ainsi que de l'opération et de la maintenance du site et que le groupe Tellos sera impliqué dans des tâches d'opérations de maintenance et de construction du site.

La nature des contrats de travail et la convention collective ont aussi intéressé le public (« *Pouvez-vous préciser le type de contrat d'exploitation ?* ») mais VERSO ENERGY a indiqué que « *le choix du contrat d'exploitation n'est pas encore arrêté* ». Néanmoins, il s'engage « *à recruter du personnel local* ».

VERSO ENERGY précise qu'il envisage de mettre en place, pour les recrutements de personnel pendant la phase chantier, un guichet emploi unique chez Pôle Emploi qui sera dédié à l'unité de production d'hydrogène de CarlHYng et qui permettra de connecter aisément les entreprises du secteur qui cherchent à recruter et les personnes qui recherchent un emploi.

Néanmoins, comme déjà évoqué, le nombre d'emplois a suscité des interrogations notamment comparé à celui envisagé pour le projet Emyl'HY (« *Pourquoi un autre projet similaire génère 200 emplois alors que VERSO ENERGY n'en génère de 30 à 50 ?* ») tout comme l'origine des salariés (« *Vous confiez à du personnel expatrié l'exploitation et la maintenance de votre unité plutôt que de le confier à des ressources locales ?* », « *Lors de la première réunion, vous avez dit que le contrôle de l'installation serait assuré à distance. Le projet Emil'HY lui aura des salariés en permanence en 3x8 pour assurer production, sécurité et surveiller. Vous allez détruire des emplois mais en plus aller aux économies en ne mettant pas assez de salariés pour assurer la sécurité* »). Questions auxquelles VERSO ENERGY répondit en indiquant que « *VERSO ENERGY estime que 30 à 50 salariés seront suffisants pour exploiter son installation. Recruter beaucoup plus de salariés sur une installation de production d'hydrogène basée sur la technologie PEM n'est pas nécessaire et en affecterait la compétitivité. VERSO ENERGY ne peut s'avancer sur les annonces faites par les autres développeurs de projet* » et « *Lors de la première réunion de concertation, GRTgaz a expliqué que le suivi (détection incendie et surpression) et la mise en sécurité de la conduite MosaHYc seront pilotables à distance. En ce qui concerne les installations de production d'hydrogène du projet CarlHYng, entre 30 et 50 employés veilleront au quotidien au bon fonctionnement et à la sécurité du site, aidés de systèmes de mesure (des différents gaz, hydrogène, oxygène, azote, de la température, de la pression...) et de commande qui surveilleront en permanence le site. La sécurité des employés du site et des riverains est un enjeu prioritaire pour VERSO ENERGY* ».

Le devenir des salariés de la société CGR ENVIRONNEMENT a aussi intéressé le public (« *J'aimerais savoir ce qui va être fait avec les exploitants actuels du site sur lequel vous comptez-vous installer plus tard* », « *Vous osez annoncer la création d'une trentaine d'emplois. Ici nous avons déjà trop subi des fausses promesses et les fermetures d'usines. Le projet d'hydrogène que nous prônons sur le site de la centrale c'est la garantie de notre avenir, nous les salariés du charbon. Pouvez-vous confirmer que l'implantation de votre projet va non seulement détruire le reclassement des salariés du charbon mais aussi supprimer le travail des camarades ?* »). VERSO ENERGY a indiqué que « *des solutions de reclassement au sein du groupe Tellos seront proposées aux salariés de CGR dont l'activité sera arrêtée de façon anticipée afin de permettre le déploiement de CarlHYng* ».

B- Formations

Le public a aussi interpellé VERSO ENERGY sur « *le besoin de compétences* » pour ce type de projet et a proposé de les développer avec l'IUT. Le Président conseil de l'UT Moselle Est a précisé que « *L'Université de Lorraine, l'IUT de Moselle Est, le Pôle Plasturgie de l'Est (PPE) et l'Institut de Soudure sont lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt AMPHY formant des ingénieurs et des techniciens... et qu'ils sont en train de contractualiser avec l'Etat* » et que « *pour remplir cette mission, il faut disposer de compétences et l'on estime à 15 000 ingénieurs par an à former en commençant des aujourd'hui par les formateurs enseignants* ». L'IUT lance donc un appel « *Que les porteurs de projet rejoignent l'initiative en mettant à disposition des experts, en accueillant des étudiants en alternance et en y faisant former leurs spécialistes... sans oublier l'enseignement scolaire* » et précise qu'« *il peut apporter, seul ou en réseau, en plus des dispositifs de formation actuels des personnels, des formations spécifiques en mettant au point des modules adaptés au personnel recruté* » tout en mentionnant « *proposer aux responsables de la Grande Région Hydrogen d'y inclure des acteurs de la formation français, luxembourgeois et allemands* ».

Une autre personne remet en mémoire un ancien projet (« *une des solutions pour ces compétences et ces formations, c'était la création du projet DEF'Hy – Certification hydrogène- on n'en entend pas parler dans votre présentation. Donc je pense qu'il va falloir (...) relancer peut-être ce projet Hy cert qui était fait par le PPE* »).

A la fin de la concertation, VERSO ENERGY a indiqué qu'il s'engageait à mettre en place des formations adéquates avec le Pôle de Plasturgie de l'Est, les IUT et l'AFPA et que « *l'idée serait de travailler de concert également avec SIEMENS, qui serait intéressé par la création d'un partenariat local, faire visiter ses usines en Allemagne, montrer à quoi ressemble un électrolyseur de près. Nous proposerons également des stages ou des visites de notre site en phase chantier ainsi qu'en phase d'exploitation. Pour former les gens, il faut venir voir sur place, il faut comprendre les métiers liés à l'hydrogène. Nous nous engageons ce soir à le faire avec les acteurs locaux. En ce qui concerne l'objectif global, il s'agit de créer une filière globale d'hydrogène avec l'ensemble des intervenants qui travaillent sur l'emploi* ».

C- Retombées économiques pour le territoire

Le positionnement du maire de Carling a suscité une question (« *Le maire de Carling assume publiquement que la commune a besoin d'argent et que des recettes spéciales sont promises par votre entreprise. Qu'est-ce que vous lui promettez ? Est-ce que c'est assez pour tenter de détruire l'avenir des salariés de la centrale Emile Huchet et renier les engagements qu'il a pris avec ces derniers ?* ») et VERSO ENERGY a indiqué que « *Aucune « recette spéciale » n'a été promise. VERSO ENERGY s'acquittera des taxes et impôts réglementairement associés au déploiement d'un tel projet. La commune de Carling percevra en conséquent des retombées financières au même titre que toute autre commune accueillant un projet industriel* ».

Le public a aussi questionné VERSO ENERGY sur le logement des personnes qui viendront lors de la phase chantier qui va durer 2 ans et demi environ (« *Où vont loger les 300 personnes qui vont venir travailler pendant la phase chantier ?* ») qui a répondu que « *Il sera mis à disposition du personnel intervenant en phase chantier, ainsi qu'en phase d'exploitation, un guide réalisé en collaboration avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Moselle promouvant les services locaux d'hébergement, restauration, loisirs...* ».

6. Impacts environnementaux

Une personne mentionne que « *le dossier ne précise pas les besoins de dépollution du site* ».

A- Biodiversité

VERSO ENERGY a été questionné sur les impacts de son projet sur les milieux naturels et la biodiversité (« *Où en sont les études de spécialités et notamment la partie biodiversité ?* », « *Dans votre dossier vous dites qu'il n'y a pas de problèmes environnementaux. Ici, on sait bien qu'il y a tout autour des usines, plein d'espèces protégées et qu'il faut souvent mettre en place des mesures de compensation importantes pour les animaux* », « *Il n'y a pas d'impact sur l'environnement et qu'en est-il sur la faune et la flore ? Les espèces protégées ? En avez-vous identifiées ?* », « *Le projet participe au mitage des corridors naturels dans ce secteur. Le projet borde une ZNIEFF sur laquelle nous n'avons aucune donnée des impacts de la part du maître d'ouvrage* »). Il a répondu en indiquant que des études étaient en cours de réalisation (« *Les études de spécialité a démarré au premier trimestre 2023. Il s'agit d'investiguer la faune, la flore, les habitats ainsi que la potentialité en zone humide au niveau des terrains du projet ainsi que des terrains à proximité de ce dernier. À l'horizon de début 2024, le cabinet expert remettra ses conclusions au donneur d'ordre* », « *A ce jour, il n'y a pas eu encore d'éléments probants sur la faune et la flore. Si jamais il y en avait, on le traitera* », « *Dans le cas où des espèces protégées seraient identifiées et que des mesures de compensation seraient à prévoir, le groupe TELLOS, partenaire de VERSO ENERGY sur ce projet, dispose d'une réserve foncière de plusieurs dizaines d'hectares accolée au site du projet qui pourra être employée le cas nécessaire* »).

B- Consommation d'eau

Le public s'est exprimé sur l'origine et les quantités d'eau qui seront utilisées par le projet CarlHYng (« *Concernant l'eau qui sera utilisée, vous devez savoir que nous rencontrons beaucoup de problèmes dans notre région. Tout d'abord, il y a la remontée de la nappe phréatique, l'eau minière à ne pas confondre avec l'eau de la nappe. Cette eau minière est polluée. Quel type d'eau allez-vous utiliser ?* », « *À raison de 35 m³ par heure par unité, cela fait plus de 300 000 m³/an. Où allez-vous pomper tant d'eau ?* », « *Chaque année, les sécheresses augmentent. Vous allez pomper de l'eau dans les nappes phréatiques, qui sont des ressources en eau potable pour les citoyens et les citoyennes de la zone. Évidemment, nous sentons arriver le rationnement qui nous sera imposé de plus en plus chaque année, pour que des industries lourdes puissent continuer de fonctionner à plein régime...* »). VERSO ENERGY y a répondu en précisant que « *Le projet sera raccordé au réseau d'eau industrielle opéré par la Société des Eaux de l'Est (SEE)* », « *Ils sont alimentés par un bassin de 15 000 mètres cubes situé un peu plus haut, lui-même alimenté par plusieurs stations de pompage des nappes en dessous* », « *C'est plutôt de l'eau souterraine* », « *La consommation d'eau du projet est estimée à 110 m³/heure lorsque les 3 unités seront opérationnelles. Compte tenu du contexte, l'opérateur du réseau d'eau local - la SEE - et l'agence de l'eau Rhin Meuse ont confirmé la disponibilité de la ressource en eau au regard des consommations prévisionnelles du projet* ».

Le public a également précisé que « *des prélèvements des eaux de surface entraînerait une concentration plus forte des polluants et une détérioration de l'état chimique des cours d'eau. Bien que cela n'est pas précisé dans le dossier de concertation, il y a ainsi fort à parier que l'eau sera issue de pompages dans les nappes affleurantes ou profondes qui subissent une pression quantitative forte* » et demande donc de réaliser « *une étude plus approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement sur cette dernière et un suivi constant en cours d'exploitation* » et de « *garantir la pilotabilité de l'installation pour répondre aux périodes de stress énergétique ou hydrique* ». Enfin il estime que « *La question de la pression sur les ressources conforte la position favorable à un seul projet (de production d'hydrogène)* ».

C- Rejets aqueux

Aux questions portant sur le rejet des eaux de procédé (« *Où seront envoyées les eaux de rejets du projet ?* », « *Avez-vous pensé à mettre en place une station d'épuration ? Avez-vous déjà analysé l'acceptabilité du milieu où les effluents seront rejetés ? Ce sera aussi beaucoup plus concentré en minéraux, je suppose ?* », VERSO ENERGY a indiqué que « *Un tiers de l'eau brute en entrée du site n'est pas transformée en hydrogène, ainsi sur une consommation de 110 m³ d'eau par heure prévue pour les 300 MW d'électrolyse à terme, 30 m³ par heure seraient rejetés. Aujourd'hui plusieurs exutoires sont étudiés pour accueillir les eaux du projet moyennant un traitement :*

- *Le rejet dans les cours d'eau locaux (Merle, Bisten, Rosselle, Lauterbach, ruisseau de Diesen),*
- *l'infiltration dans le sol,*
- *une valorisation en boucle fermée de l'ensemble des effluents vers l'entrée du procédé d'électrolyse ».*

Il précise également que ces rejets se feront « *dans le respect de la réglementation en vigueur* » et que la solution retenue n'est pas encore connue mais VERSO ENERGY prend néanmoins l'engagement de ne pas privilégier l'infiltration (« *Nous avons deux autres solutions pour nos rejets d'eau et nous allons privilégier les deux autres, pour ne plus nous intéresser à la partie infiltration. C'est un engagement que nous souhaitons vous présenter* »).

En outre, concernant les deux bassins visibles sur le plan de masse, VERSO ENERGY précise que « *les bassins envisagés sont notamment des bassins de confinement des eaux d'extinction d'incendie et d'infiltration des eaux de pluie* ».

D- Impacts visuels, sonores et gazeux

L'impact visuel des installations du projet a donné lieu à plusieurs interventions du public (« *D'après les images du projet en Normandie de Air Liquide, les bâtiments ont l'air de faire plus de 10 mètres de haut. Cela viendrait dire que ça sera visible depuis les habitations, alors qu'aujourd'hui on ne voit que la nature* », « *Vous dites que ce sont des bâtiments qui vont faire jusqu'à 15-20 mètres (...) et donc là on verra des bâtiments et... je voulais savoir pourquoi vous ne mentionnez aucun impact visuel dans votre étude ?* ». VERSO ENERGY apporte une précision sur ce point (« *Les bâtiments du projet CarlHYng feront entre 10 et 15 mètres de hauteur. Les travaux de terrassement prévus sur le site impliqueraient que les bâtiments du projet soient situés plus en contrebas de la route que ce qui est visible aujourd'hui* ») et a pris l'engagement de faire « *en sorte que vous ne verrez pas les bâtiments* ».

A la question relative à la végétalisation des façades et à l'installation de panneaux solaires (« *Quelles sont les obligations liées à la végétalisation ?, à l'installation de panneaux solaires sur les ombrières, les parkings ?* »), VERSO ENERGY indique qu'« *il réfléchit aux mesures de performance énergétique et environnementale à mettre en place sur son site dans le respect du code de la construction et de l'habitation (végétalisation des toitures, production d'énergie renouvelable, revêtements de surface...) tout en s'assurant qu'elles sont conciliables avec les contraintes sécuritaires des bâtiments* ».

A la question sur les nuisances sonores (« *Combien de moteurs vont tourner en permanence jour et nuit pour fabriquer de l'hydrogène... je voudrais bien savoir le bruit que ça va provoquer* », VERSO ENERGY a indiqué qu'il respectera les valeurs limites réglementaires (« *sachez que ça sera 60 décibels en limite de propriété, ce qui est à un niveau de bruit la nuit et le jour, ça représente globalement quelqu'un qui parle à haute voix* ») et qu'il envisage également de « *mettre des merlons tout autour du site. Ce sont des buttes de terre pouvant monter à 4-5 mètres de hauteur et remettre par-dessus des arbres* » pour réduire drastiquement le bruit.

VERSO ENERGY a également indiqué que « *le projet CarlHYng ne génèrera aucune émission de CO₂, de particules fines ou de poussières pouvant impacter les Carlingeois* » mais qu'il rejettera uniquement de l'oxygène.

Concernant le trafic lié au chantier, VERSO ENERGY propose aux maires de Carling et de Saint-Avold d'étudier avec eux « *un tracé qui n'impacte pas les riverains et qui fasse adhérer la majeure partie de la population* » et s'engage à porter une attention particulière au nettoyage des routes.

E- Bilan carbone

Plusieurs participants se sont intéressés à l'empreinte carbone du projet (« *Quelle est l'empreinte carbone du projet ?* », « *Quel est l'impact d'une liaison souterraine en termes d'empreinte carbone ?* », « *Où passe les conduites ? Hydrogène = Pollution carbone* »). VERSO ENERGY a répondu en précisant que « *le projet MosaHYc auquel sera raccordé CarlHYng vise à établir un réseau de 100 km de canalisations. Il se calque pour l'essentiel sur le tracé de canalisations de gaz existantes. Le procédé de production d'hydrogène envisagé pour le projet est l'électrolyse de l'eau qui a l'avantage de n'émettre aucune émission de carbone* » et que « *l'empreinte CO₂ de CarlHYng liée à sa production d'hydrogène est estimée à 3 050 000 tonnes de CO₂ sur les 30 ans d'exploitation prévus. CarlHYng permettrait en conséquent d'éviter l'émission de plus de 13 367 000 tonnes de CO₂ sur 30 ans* ». RTE a complété de son côté en précisant que « *le bilan des émissions pour la mise en œuvre d'une liaison 400 000 volts d'une longueur d'environ 3 kilomètres sont estimées à 1 020 t CO₂eq* ».

Néanmoins, le public a interpellé VERSO ENERGY sur le fait que « *l'hydrogène utilisé comme combustible dans ses applications générera de la vapeur d'eau. Or toute installation qui rejette de la chaleur et de la vapeur d'eau contribue au réchauffement climatique car la molécule d'eau est un gaz à effet de serre aussi actif que le méthane ou le dioxyde de carbone* ».

F- Risques industriels

VERSO ENERGY a indiqué que son projet ne sera pas classé SEVESO mais, néanmoins, qu'il a l'intention de « *mettre en place un comité local d'information et de concertation. Une fois par an, nous nous réunirions de cette manière-là, dans une salle, pour évoquer les risques technologiques et l'amélioration du risque technologique. S'agissant d'une unité nouvelle, nous pensons que c'est nécessaire pour rassurer la population* ».

Les risques d'explosion et d'incendie sur le site étant importants, différentes questions lui ont été posées :

- « *Vous semblez proche des arbres. En cas de feu de forêt, il y a une distance à respecter ? La forêt n'est pas protégée ?* » - « *VERSO ENERGY a collaboré dès la phase de conception de l'implantation du projet avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) notamment sur les mesures de protection et gestion d'incendie à mettre en œuvre, notamment en regard du voisinage du site avec un bois privé et la Forêt Domaniale de Saint-Avoid qui bénéficie d'un classement en Forêt de Protection. La collaboration se poursuivra tout au long du développement, construction et exploitation du projet* »,
- « *En cas d'arrêt des installations pour raison de sécurité, que faites-vous de l'hydrogène produit ?* » - « *Si les installations de production d'hydrogène doivent être mises à l'arrêt, les volumes d'hydrogène résiduels présents dans l'installation seront purgés à l'aide d'azote et éventés dans l'atmosphère* »,
- « *Quels sont les risques liés à l'huile dans les transformateurs pour les opérateurs ? Comment seront gérées les fuites ?* » - « *Environ 50 tonnes d'huile par transformateur (x 3 à terme) sont nécessaires. Les risques liés aux transformateurs électriques sont l'incendie, l'explosion et la pollution des sols. Pour éviter les risques de fuite et propagation de l'huile, une fosse déportée pour sa collecte sera installée* »,
- « *Quels risques associés à la compression de l'hydrogène ?* » - « *Le poste en amont du réseau principal permet de compter, d'analyser la qualité du gaz et d'isoler le site de production d'hydrogène du réseau GRTgaz en cas de besoin* »,
- « *Vous mentionnez que les habitants sont à 400 m du projet hydrogène mais c'est faux ! Les premiers jardins sont juste de l'autre côté de la route à 100 m de l'usine ! On le voit sur nos plans. C'est quoi les cercles de danger ? Pourquoi vous ne les montrez pas ?* » - « *Les premiers bâtiments du projet se situeront à plus de 150 m des premières habitations. Les résultats des études seront disponibles au stade de l'enquête publique, néanmoins le projet n'implique pas de risque majeur pour le voisinage. La sécurité des employés du site et des riverains est un enjeu prioritaire pour VERSO ENERGY* ».

En sus, des questions plus spécifiques à la canalisation MosaHYc ont été posées à GRTgaz qui y a répondu :

- « *Quels sont les dangers du transport d'hydrogène par rapport au transport de gaz ? Quelles sont les différences en matière de danger pour l'hydrogène par rapport au gaz ?* » - « *Concernant MosaHYc... nous avons fait ces études de zones d'effet, où nous évaluons le risque de l'hydrogène par rapport au diamètre et à la pression de la canalisation. Des premiers éléments de calcul, nous n'impactons pas plus la population (que la canalisation gaz existante). Car aujourd'hui, nous exploitons la canalisation à une pression de 40 bars. Demain avec l'hydrogène, nous serons à une pression de 28 bars. Même si la probabilité d'avoir un incident hydrogène est plus importante, en diminuant la pression d'exploitation, le risque sur le pipeline MosaHYc est strictement identique que ce soit en gaz ou en hydrogène* », « *D'un point de vue conception par rapport au gaz naturel, sur le réseau MosaHYc, nous allons un cran plus loin. Nous allons limiter tout ce qui est susceptible de générer des fuites. Nous allons essayer de maximiser les soudures. Certains éléments nécessitent des maintenances, donc il y aura forcément des brides, mais ce sera limité. D'un point de vue construction, nous allons mettre en place des capteurs de pression qui nous alerteront en cas de baisse de pression sur le réseau. Nous pourrions tout de suite agir, pour fermer des vannes situées tous les 10 kilomètres. Au niveau des postes d'injection, nous aurons tout ce qui est sécurité gaz, incendie, surpression. À tous les niveaux, nous construisons selon les modalités du gaz, mais en prenant en compte les spécificités de l'hydrogène et en augmentant le seuil de sécurité* », « *Si je peux compléter d'un point de vue sécurité, l'installation serait surveillée 24 h sur 24 par notre centre de surveillance régional et nos installations seront pilotables à distance, notamment pour faire des mises en sécurité et tout ce qui est détection incendie, surpression* »,
- « *Comment s'assurer que la pression n'augmentera pas dans les conduites ?* » - « *GRTgaz règle ses chaînes de sécurité pression de manière à s'assurer qu'en aucun cas la Pression Maximale de Service (PMS) ne puisse être dépassée* »,
- « *Quelles sont les distances d'effet de la canalisation gaz ?* » - « *La distance d'effet sera de 40 à 60 m de part et d'autre de la canalisation* »,
- « *Comment gérez-vous le risque incendie (forêt à proximité et sécheresse récurrente) ?* » - « *GRTgaz instaure une bande coupe-feu de 15 m entre l'installation et la végétation* ».

Certaines personnes ont indiqué qu'« *une étude de l'aléa "feu de forêt" est à réaliser* ».

7. Aménagement du territoire

Concernant l'aménagement du territoire, VERSO ENERGY a été questionné « *Le projet CarlHYng a-t-il prévu de participer au groupement Chemesis permettant un meilleur développement du tissu de PME ?* ». Il n'y a pas eu d'autre contribution sur ce thème.

Engagements des maîtres d'ouvrage résultant de la concertation

Pendant la concertation préalable, les porteurs du projet ont pris plusieurs engagements en matière de :

1. Impact visuel des bâtiments qui ne seront pas visibles par les riverains et depuis la route RN33 du fait de la réalisation de travaux de terrassement,
2. Végétalisation des façades des bâtiments et mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments et les ombrières des places de stationnement,
3. Nuisances sonores avec le respect de la valeur de 60 dB(A) en limite de propriété de nuit comme de jour, et la réalisation de merlons périphériques plantés d'arbres,
4. Rejet d'eau de procédé en supprimant l'option d'infiltration dans le sol et le sous-sol,
5. Itinéraires des camions en phase chantier définis avec les élus des communes de Carling et de Saint-Avoid afin de réduire les impacts pour les riverains,

6. Information sur les risques technologiques par la mise en place d'un comité local d'information et de concertation qui réunira les riverains à une fréquence d'une fois par an lors de la phase exploitation.
7. Mise en place pour les recrutements du personnel d'un guichet emploi unique chez Pôle Emploi qui sera dédié à l'unité de production d'hydrogène de CarlHYng afin de connecter aisément les entreprises du secteur qui cherchent à recruter et les personnes qui recherchent un emploi,
8. Mise en place de formations adéquates dédiées au métier de l'hydrogène avec le Pôle de Plasturgie de l'Est, les IUT et l'AFPA et d'autres partenaires (comme SIEMENS ENERGY) avec notamment des visites d'usines et des stages,
9. Réalisation et mise à disposition d'un guide promouvant les services locaux d'hébergement, restauration, loisirs...à destination du personnel venant travailler localement.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation » (L121-16 CE). Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s, le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées

A l'issue de la concertation, les garants reprennent ici les demandes de précisions suivantes formulées par le public vis-à-vis des porteurs du projet :

1. Il conviendrait de mesurer et d'indiquer la distance entre la limite de propriété du site du projet et les premières habitations (VERSO ENERGY),
2. Il conviendrait de préciser si une dépollution du terrain sera nécessaire au cours des travaux de terrassement et de génie civil (VERSO ENERGY),
3. Il conviendrait de réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement sur cette dernière ET de mettre en place un suivi constant des pompages d'eau en cours d'exploitation pour répondre, en collaboration avec la société de distribution d'eau, aux périodes de stress énergétique ou hydrique (VERSO ENERGY),
4. Il conviendrait de réaliser une étude approfondie des rejets aqueux dans les différents exutoires envisagés, d'identifier les caractéristiques des traitements à réaliser pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur, tout en privilégiant la valorisation de l'eau en cycle fermé (VERSO ENERGY),
5. Il conviendrait de réaliser une étude approfondie de l'aléa « feu de forêt » (VERSO ENERGY),
6. Il conviendrait de présenter et de détailler les caractéristiques des projets de développement d'énergie renouvelable qui seront déployés sur le territoire pour limiter le recours à l'énergie nucléaire (VERSO ENERGY),

7. Il conviendrait de présenter un planning prévisionnel des opérations de renforcement du réseau MosaHYc en considérant que les projets de territoire se déroulent selon l'échéancier annoncé par les porteurs de projet et en considérant différentes hypothèses de besoins des consommateurs (GRTgaz),
8. Il conviendrait d'indiquer quels enseignements issus de cette concertation alimenteront la concertation Fontaine sur le raccordement électrique qui sera réalisée en 2024 (RTE),
9. Il conviendrait d'indiquer s'il y a nécessité de renforcer le poste électrique de Saint-Avoid en cas de développement des deux projets CarlHYng et Emil'Hy (RTE),
10. Il conviendrait d'indiquer si le « Bilan perspectives 2035 de RTE » prévoit les consommations d'électricité induites par la production d'hydrogène des deux projets CarlHYng et Emil'Hy (RTE),
11. Il conviendrait de mettre à disposition des moyens humains et financiers pour proposer une formation diplômante dans les métiers de l'hydrogène, en collaboration avec l'Université de Lorraine, l'AFPA, le Pôle Plasturgie de l'Est (VERSO ENERGY),
12. Il conviendrait, en sus du guide qui sera élaboré pour promouvoir les services locaux d'hébergement, restauration, loisirs..., d'approfondir les actions à déployer afin de proposer une offre immobilière adaptée permettant aux personnes de se loger sur le territoire et de faciliter leur recherche de logement (VERSO ENERGY),
13. Il conviendrait de solliciter l'intégration à l'association Chemesis afin de promouvoir la collaboration avec les autres industriels de proximité (VERSO ENERGY).

Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

A l'issue de la concertation, les garants formulent les recommandations suivantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public :

1. Poursuite des échanges d'informations et de participation sur le site internet de la concertation préalable

Les garants recommandent que le site internet de la concertation préalable soient maintenu ouvert et « vivant » jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique et même pendant la phase de construction du projet. Les porteurs du projet devront l'alimenter en publiant au fil de l'eau les études qu'ils réalisent ainsi que les principales étapes de la concertation Fontaine concernant la ligne électrique. Le public devrait pouvoir poser des questions et y obtenir des réponses dans un délai raisonnable ; le tout étant publié et visible par tout le monde.

Les garants recommandent également aux porteurs du projet de communiquer dès sa réception le présent bilan des garants à tous les participants contributeurs et acteurs de la concertation et de le publier sur le site internet de la concertation.

2. Rédaction d'un journal de bord à une fréquence bimestrielle

Les garants recommandent aux porteurs du projet, pendant la durée de la concertation continue et celle de la construction de l'usine si le projet est poursuivi, d'informer et de consulter régulièrement le public. A cet effet, ils proposent la rédaction d'un journal de bord qui serait publié tous les 2 mois sur le site internet de la concertation préalable et envoyé aux personnes qui en feraient la demande via un formulaire mis à leur disposition sur ce même site.

3. Diffusion des études au fur et à mesure de leur production

Compte tenu du nombre de réponses ou de précisions qui sont soumises à la production d'études à venir comme l'étude d'impact et l'étude de dangers, les garants recommandent aux porteurs du projet de les publier sur le site internet de la concertation préalable au fur et à mesure de leur finalisation.

4. Tenue d'une réunion publique avant le démarrage de l'enquête publique

Les garants recommandent, dans un délai minimum de 2 mois avant le démarrage de l'enquête publique, l'organisation d'une réunion publique de présentation du projet, de ses impacts et de ses dangers.

5. Modalités d'accompagnement pendant la phase chantier

Les garants recommandent, pendant toute la phase chantier et en coordination avec les collectivités locales, que les porteurs du projet tiennent régulièrement informé le public et notamment les habitants de Carling, des interventions lourdes susceptibles de créer des nuisances ou de générer des modifications d'usage temporaire.

Liste des annexes

- Annexe 1 - Tableau des demandes de précision et recommandations des garants
- Annexe 2 - Lettres de missions des garants du 6 juillet 2023 et du 5 octobre 2023
- Annexe 3 - Synthèse des cahiers d'acteurs
- Annexe 4 - Liste des principales retombées médiatiques

Annexe 1 - Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires
à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations 18/01/2024	Réponse du/ des maître(s) d' ouvrage ou de l' entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n' ayant pas trouvé de réponse			
1. <i>Préciser la distance entre la limite de propriété du site du projet et les premières habitations</i>			
2. <i>Préciser si une dépollution du terrain sera nécessaire au cours des travaux de terrassement et de génie civil</i>			
3. <i>Réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l' impact du prélèvement sur cette dernière ET mettre en place un suivi constant des pompages d' eau pour répondre aux périodes de stress énergétique ou hydrique</i>			

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires
à la concertation préalable

<p>4. Réaliser une étude approfondie des rejets aqueux dans les différents exutoires envisagés, identifier les caractéristiques des traitements à réaliser pour ne pas dégrader la qualité du cours d' eau récepteur, tout en privilégiant la valorisation de l' eau en cycle fermé</p>			
<p>5. Réaliser une étude approfondie de l' aléa « feu de forêt »</p>			
<p>6. Présenter et détailler les caractéristiques des projets de développement d' énergie renouvelable qui seront déployés sur le territoire pour limiter le recours à l' énergie nucléaire</p>			
<p>7. Présenter un planning prévisionnel des opérations de renforcement du réseau MosaHYc en considérant que les projets de territoire se déroulent selon l'échéancier annoncé par les porteurs de projet et en considérant différentes hypothèses de besoins des consommateurs</p>			
<p>8. Indiquer quels enseignements issus de cette concertation alimenteront la concertation Fontaine qui sera réalisée en 2024</p>			
<p>9. Répondre à la question sur la nécessité de renforcer le poste électrique de Saint-Avoid en cas de</p>			

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires
à la concertation préalable

—

<i>développement des projets CarlHYng et Emil' Hy</i>			
10. Répondre à la question sur la prise en compte des consommations d'électricité induites par la production d'hydrogène des projets CarlHYng et Emil' Hy dans le « Bilan perspectives 2035 de RTE »			
11. Mettre à disposition des moyens pour proposer une formation diplômante dans les métiers de l'hydrogène (en collaboration avec l' Université de Lorraine, l' AFPA et le PPE)			
12. Approfondir les actions à déployer afin de proposer une offre immobilière adaptée permettant aux personnes de se loger sur le territoire et de faciliter leur recherche de logement			
13. Solliciter l' intégration à l' association Chemesis afin de promouvoir la collaboration avec les autres industriels de proximité			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
1. Poursuite des échanges avec le public via le site internet			

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires
à la concertation préalable

—

<i>sur l' avancement du projet CarlHYng et les principales étapes de la concertation Fontaine concernant la ligne électrique</i>			
<i>2. Rédaction d' un journal de bord du projet</i>			
<i>3. Diffusion régulière des études (impacts, dangers...)</i>			
<i>4. Organisation d' une réunion publique avant l' enquête publique</i>			
<i>5. Information régulière en phase chantier si les porteurs de projet décident de poursuivre leur projet à l' issue de cette concertation</i>			



Le président

Paris, le 6 juillet 2023

Madame, Monsieur,

Lors de la séance plénière du 5 juillet 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné.es garante et garant du processus de concertation préalable pour le projet CarlHYng de production massive d'hydrogène par électrolyse de l'eau porté par Verso Energy, GRT gaz et RTE sur la plateforme industrielle de Carling-Saint-Avoid (57).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « *lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant* ».

I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, la concertation du grand public doit prendre en compte les questions suivantes et y répondre :

- les maîtres d'ouvrage (MO) doivent préciser les besoins auxquels ce projet répond et ses alternatives possibles. L'enjeu d'information du public et d'accessibilité de cette information délivrée est très important pour permettre le débat sur l'opportunité et les alternatives. Les MO doivent préciser les dispositifs et les acteurs qu'ils comptent mobiliser pour y parvenir ?

- le sujet du raccordement de ce projet au réseau MosaHYc doit être abordé car la présence de cette canalisation de transport d'hydrogène transfrontalière est la raison d'être du projet CarlHYng. Le sujet de l'articulation avec le raccordement de plusieurs projets d'industriels se déployant le long du réseau mosaHYc, de part et d'autre de la frontière franco allemande ainsi que la question du risque industriel et la question particulière posée par le stockage de l'hydrogène doivent être traités, de même que les effets « domino » liés à la proximité de nombreux industriels sur la plateforme ;
- plus largement la question se pose de l'organisation industrielle du territoire, ce dernier étant en grande mutation ;
- vous devez faire des préconisations très précises quant à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et vérifier que tout est mis en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat, les modalités d'association des publics transfrontaliers devront être trouvées.

II. *La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement*

La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.

L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverains, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'Etat, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

L'étude de contexte vous permettra de définir les modalités de concertation adaptées, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que le MO soit consulté sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez une **synthèse** de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse, accompagnée du dossier et des modalités de concertation sera présentée à l'équipe de la CNDP un mois avant que le dossier et les modalités ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.

Le dossier de concertation du MO

Vous accompagnerez également le MO dans sa constitution du dossier de

concertation. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).

Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

La concertation préalable

Il est important que vous puissiez amener le MO à réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (art. L. 121-16 CE). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.

En votre qualité de garante et garant, il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée au MO, au respect par ce dernier des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

Rôle et missions des garante.s

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de **neutralité et d'indépendance**. Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.

Toute préconisation, recommandation ou demande de complément au MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyé par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

III. Conclusions de la concertation préalable

Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.

Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont le Mo a organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans réponse et vos recommandations au MO pour améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site ou, s'il n'en dispose pas, sur celui des préfectures concernées par son projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivants sa clôture (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet du MO. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP votre analyse quant à la complétude de ces réponses au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer le MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique. Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements du MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.


Marc Papinutti

Madame Valérie TROMMETTER

Monsieur Luc MARTIN

Garant.e.s de la concertation préalable -CARLHYNG- Production d'hydrogène renouvelable et bas carbone- Saint-Avoid (57)

Le président

Paris, le 5 octobre 2023

Madame, Monsieur,

En complément de ma lettre de mission du 7 juillet 2023 et suite à la décision du 4 octobre 2023, vous trouverez ci-dessous les éléments qui sont ajoutés :

- Lors de la validation du dossier de concertation en séance du 4 octobre 2023, la CNDP a décidé qu'il devait être complété par des informations sur les enjeux du raccordement électrique de 400 kV sur ce secteur, au regard des caractéristiques du territoire concerné.
- Pour respecter le droit à l'information du public, les modalités de la participation intégreront la présence de clients potentiels identifiés du projet. En raison du même motif, vous veillerez en outre à ce que les éléments disponibles de contexte soient portés à la connaissance du public concernant l'existence de projets similaires de production d'hydrogène sur le même territoire ayant vocation à être connectés au réseau MosaHyc.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2023.10.05 17:24:13 +02'00'

Marc Papinutti

Monsieur Luc MARTIN
Madame Valérie TROMMETTER
Garant et garante de la concertation préalable –CARLHYNG
Production d'hydrogène renouvelable et bas carbone- Saint-Avoid (57)

Annexe 3 – Synthèse des cahiers d'acteurs

Fidèle au principe d'équivalence de la parole de la CNDP, sont présentées ci-dessous les conclusions des 14 cahiers d'acteurs en fonction de leur ordre de publication sur le site de la concertation préalable.

1. Association GECNAL

Le Groupement d'Étude et de Conservation de la NAture en Lorraine (GECNAL) est une association qui œuvre à la préservation de la faune et de la flore dans les régions dites du Warndt et du Pays de Nied.

Cette association s'interroge sur la pertinence d'implanter un projet industriel sur un site qui ne l'est pas concrètement à ce jour, considérant que cela concourt à l'extension urbaine. Il souligne que le projet borde une ZNIEFF sur laquelle il n'y a pas à ce stade de donnée des impacts. Il considère que les sites industriels voisins seraient plus aptes à accueillir un tel projet.

2. SHS – Stahl-Holding-Saar

SHS regroupe les deux entreprises sidérurgiques de Sarre (Allemagne) et leurs filiales respectives en tant que Roheisengesellschaft Saar mbH ("ROGESA") : Aktien-Gesellschaft der Dillinger Hüttenwerke ("Dillinger") et Saarstahl Aktiengesellschaft ("Saarstahl").

L'hydrogène renouvelable et bas-carbone permettant de décarboner des secteurs industriels comme la sidérurgie et la métallurgie, dont les procédés ont jusqu'à présent principalement reposé sur des combustibles fossiles, SHS considère que le projet CarlHYng, grâce à sa production annuelle de 51 000 tonnes d'hydrogène représente une opportunité pour les industriels de la Grande Région. SHS suit donc avec intérêt le développement de projets de production d'hydrogène, parmi lesquels le projet CarlHYng.

3. M. Gilbert PITANCE, Président conseil IUT Moselle EST, Premier directeur ALPHEA

Monsieur PITANCE, Président du conseil de l'IUT de Moselle EST a été le premier directeur d'ALPHEA (Association Lorraine pour la promotion de l'Hydrogène et des Energies alternatives). Il se réjouit de l'émergence de 4 projets relevant de la transition énergétique en Moselle Est (Holosolys, Parkes, Carlhyng, Emilhy). Pour faire face à ces défis, il préconise quatre actions : une injection massive d'argent public pour favoriser l'émergence de la production d'hydrogène – La formation dès aujourd'hui des compétences de demain – L'inclusion dans le dispositif « Grande Region Hydrogen » des acteurs de la formation français, allemand et luxembourgeois – l'émergence d'un projet européen d'industrie de l'hydrogène.

Enfin il suggère le recours à un SMR (small modular reactor) pour alimenter les futurs électrolyseurs.

4. M. Marc C.

Monsieur C. a été Directeur de la Centrale E. Huchet à St-Avold et Président de la Régie Municipale Energis de Saint-Avold. Il considère que le projet CarlHYng s'inscrit pleinement dans le projet de territoire PTWN et dans la politique énergétique du gouvernement français et qu'il permet, au même titre que le projet PARKES, de redynamiser le territoire, de le tourner vers les énergies renouvelables avec des perspectives de développement vers l'industrie, la mobilité lourde, le transport de gaz soit pur

ou en mélange pour le maillage des réseaux de gaz existants et futurs, qu'il est innovant et attirera d'autres projets.

5. Antonin ARNOULD, directeur de GazelEnergie

GazelEnergie est un producteur et un fournisseur d'énergies français, filiale du 7^{ème} énergéticien européen EPH, engagé dans la transition énergétique. GazelEnergie développe entre autres un projet de production d'hydrogène à Saint Avold.

GazelEnergie s'oppose au projet concurrent, CarlHyng, porté par VERSO ENERGY, de construction d'une unité de production d'hydrogène par électrolyse de 300 MW, sur un terrain situé en dehors du périmètre de la plateforme industrielle Chemesis et mettant en grande fragilité la dynamique de transformation de la centrale Emile Huchet et les créations d'emplois associées. Elle demande l'abandon de ce projet.

6. Syndicat CFDT de GazelEnergie

La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) est une organisation syndicale représentative au sein de GazelEnergie.

La CDFT de GazelEnergie s'oppose au projet CarlHyng porté par la société VERSO ENERGY, de construction d'une unité de production d'hydrogène par électrolyse sur un terrain adjacent de la centrale à charbon Emile Huchet à Saint-Avold. Ce projet est contraire aux intérêts des salariés de GazelEnergie et du territoire, il entraînerait une perte d'emplois et impacterait la réindustrialisation du site de la centrale Emile Huchet.

7. M. Philippe BURG, Université de Lorraine IUT MOSELLE EST

L'existence de Lycées et de l'IUT de Moselle-Est participe à l'attractivité du territoire, c'est une composante de l'Université de Lorraine. Cet IUT installé sur 3 sites, dispense des formations BAC +3 (Bachelor Universitaire de Technologie). L'IUT de Moselle Est peut apporter, seul ou en réseau, en plus des dispositifs de formation actuels des personnels, des formations spécifiques en mettant au point des modules adaptés au personnel recruté. L'IUT si les moyens lui en sont donnés pourrait également organiser une réflexion avec les industriels concernés sur les thèmes suivants : - Organisation d'une logistique locale - Recherche d'une nouvelle valorisation énergétique - Communication et sensibilisation.

8. M. Loïc SCHWINDLING, Groupe local Moselle Est Les Ecologistes

Le groupe Local Moselle Est représente sur ce territoire le parti Les Écologistes (ex EELV). Il se positionne favorablement à l'implantation d'un unique projet d'hydrogène sur le territoire tant que les débouchés pour davantage de projets ne sont pas avérés.

Ce positionnement favorable est délivré sous réserve d'une étude approfondie de la pression exercée par le projet sur la ressource en eau et d'un suivi constant de cette dernière en cours d'exploitation. Il demande également que soit garantie la pilotabilité de l'installation pour répondre aux périodes de stress énergétique ou hydrique.

Concernant la décarbonation des aciéries, il s'interroge sur la question d'une sobriété à plus large échelle, notamment sur l'utilisation faite de l'acier ; « décarboner la production de véhicules polluants par exemple ne serait qu'un énième greenwashing européen ».

9. Association The SHIFTERS

The Shifters est l'association des bénévoles en appui du Shift Project, le Think Tank Bas carbone. L'association détaille différents points d'attention mais émet un avis favorable au projet CarlHYng. Concernant le projet Emil'Hy, elle estime nécessaire de vérifier que les ressources seront suffisantes pour ce deuxième projet, en particulier pour ce qui concerne l'alimentation électrique. Enfin elle invite les collectivités territoriales à saisir toutes les occasions d'aides pour créer un véritable hub hydrogène. Enfin, les possibilités de stockage d'Hydrogène dans les salins seraient à inscrire dans les perspectives.

10. Association ADELP

L'ADELP est une association de protection de l'environnement. Elle regrette que les réunions mobilisent aussi peu de personnes indépendantes et extérieures au projet. Par le biais de son cahier d'acteur, elle tâche d'apporter un éclairage complémentaire à ce qui a été présenté par les maîtres d'ouvrage car le contour du projet reste flou notamment sur la maîtrise des risques liés à l'hydrogène et l'historique géologique du territoire avec la gestion de l'eau, la fourniture électrique du projet ainsi que les garanties de transport du gaz produit sachant que l'H₂ est extrêmement fugace et nécessite des tuyaux spécifiques pour empêcher les fuites.

L'ADELP attend des maîtres d'ouvrages que toutes les dispositions soient prises dans le dossier d'autorisation pour prendre en compte l'historique et les caractéristiques géologiques du territoire, notamment en regard de la consommation et des rejets d'eau.

11. Entreprise TELLOS

TELLOS est un groupe indépendant et familial qui développe et gère, depuis plus de 40 ans, des infrastructures réseaux. Il est propriétaire du site d'implantation du projet CarlHYng et partenaire. Il considère que ce projet d'hydrogène à faible empreinte carbone représente une opportunité car il leur permettra d'enrichir les compétences techniques de leurs collaborateurs, contribuera à consolider la politique d'innovation du groupe et à renforcer sa position en tant qu'acteur de la transition énergétique. Ce faisant, le groupe s'ouvrira à de nouveaux marchés.

12. Pôle Plasturgie de l'Est

Le Pôle Plasturgie de l'Est (PPE) est une association œuvrant pour le développement économique du territoire local. Elle soutient que le projet CarlHYng répond aux enjeux de décarbonation en visant l'implantation d'unités de production massive d'hydrogène bas-carbone sur la commune de Carling.

Des points restent à éclaircir, en particulier concernant la gestion de la ressource en eau.

Au-delà de l'enjeu industriel qui se dessine avec la concurrence du projet voisin et similaire Emil'Hy porté par GazelEnergie, PPE considère que l'enjeu social réside aussi pour les porteurs du projet CarlHYng à s'engager pleinement dans la participation de la transition des compétences qu'offre pour la population locale la filière hydrogène.

13. M. Gaston ADIER, Maire de CARLING

La mairie de Carling indique que le projet CarlHYng représente une formidable opportunité pour les industriels transfrontaliers souhaitant se décarboner et plus largement pour atteindre la neutralité carbone du territoire et garantir l'avenir industriel de la Moselle car :

- Cet investissement de 450 millions d'euros créera des emplois directs et indirects pour la population locale,

- Les parties prenantes du projet contribueront à renforcer le pôle de qualification dans le domaine de l'hydrogène, tout en attirant de nouvelles compétences dans la région,
- Le couple franco-allemand porteur du projet VERSO ENERGY/SIEMENS ENERGY s'inscrit dans la logique de proximité que nous entretenons avec nos voisins allemands,
- L'hydrogène produit permettra de décarboner des secteurs industriels et de réduire significativement leurs émissions de gaz à effet de serre.

14. M. Jean Pierre DAMM, Comité Exécutif d'IndustriAll Europe

Le président du Comité de Dialogue Social dans les Industries Extractives rappelle l'engagement de son organisme, qui soutient le projet CarlHYng, à ce que la transition vers une industrie décarbonée intègre une dimension sociale impliquant les syndicats.

Il préconise de créer de nouvelles synergies pour sa réalisation et de ne pas reproduire les errements du passé dans le bassin minier, avec l'épisode du Plateau Technique Unique (Hôpital qui n'a jamais vu le jour. Il conclue par « Nous avons perdu la bataille du PTU, ne perdons pas la bataille de l'Hydrogène ! ».

Annexe 4 – Liste des principales retombées médiatiques

Semaine du 16 octobre

France Info 3 Grand Est « Transition énergétique : 450 millions d'euros pour produire de l'hydrogène à destination des sites industriels » (télévision), 18/10/2023

France Bleu Lorraine Nord « Carling : L'entreprise Verso Energy veut produire ici » (radio), 18/10/2023

Le Journal des entreprises « Hydrogène : la start-up industrielle Verso Energy veut investir 450 millions d'euros en Moselle », 18/10/2023

Moselle TV « Le projet CarlHYng se dévoile pour la production d'hydrogène en Moselle (télévision), 18/10/2023

Le Républicain Lorrain « Un nouveau projet de production d'hydrogène à 450 M€ à Carling », 19/10/2023

Semaine du 23 octobre

Le Républicain Lorrain « Qu'est-ce que MosaHYc, le projet de pipeline indispensable à CarlHYng ? », 25/10/2023

Le Républicain Lorrain « Décarboner l'industrie transfrontalière : CarlHYng entre dans le jeu de la production d'hydrogène », 25/10/2023

Le Républicain Lorrain « La population invitée à s'exprimer sur le projet de site de production d'hydrogène CarlHYng », 25/10/2023

Le Républicain Lorrain « Projet CarlHYng : il y a comme de l'électrolyse dans l'air », 26/10/2023

Le Républicain Lorrain « Carling : le projet CarlHYng inquiète les salariés de GazelEnergie », 26/10/2023

Médiaterre « VERSO ENERGY présente son projet de production d'hydrogène à Carling », 26/10/2023

Radio Mélodie « Des salariés de GazelEnergie se sont invités hier lors de la réunion publique concernant le projet CarlHYng » (radio), 26/10/2023

Semaine du 30 octobre

La Gazette Moselle « Verso Energy lance le projet CarlHYng », 31/10/2023

La Semaine « Verso Energy produira de l'hydrogène vert en Moselle », 31/10/2023

Les Echos « Verso Energy ancre son premier projet hydrogène à la frontière allemande », 02/11/2023

Semaine du 27 novembre

Actu Environnement, « La Commission européenne veut financer de nouveaux projets d'interconnexions et d'hydrogène "vert" », 29/11/2023

France Hydrogène « CarlHYng : un projet qui associe l'industrie et la transition énergétique », Antoine Huard, Directeur Général de Verso Energy, 29/11/2023

Semaine du 11 décembre

Les Echos « Coup d'envoi pour le réseau transfrontalier d'hydrogène entre la Moselle et la Sarre », 15/12/2023

